

Budget primitif 2020

Document d'analyse (doc.0)

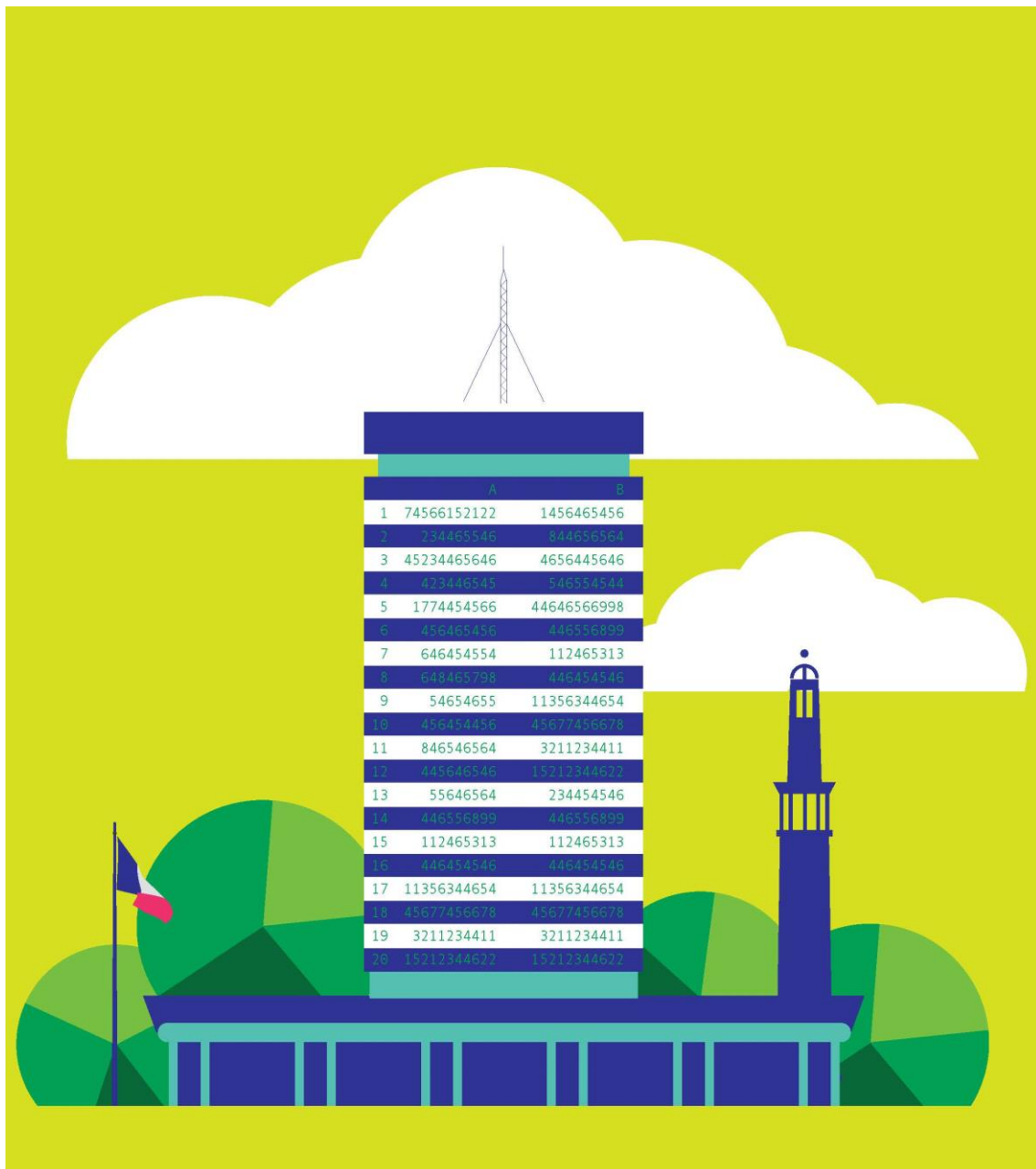


Table des matières

Introduction	4
Note méthodologique.....	10
Grands équilibres	12
1. Budget de fonctionnement	13
Recettes de gestion courante.....	14
Fiscalité	14
Compensations.....	17
Dotations de l'État.....	18
Dotations de la Métropole.....	19
Autres recettes de gestion courante	19
Produits financiers (hors dette), exceptionnels et reprises sur provisions.....	23
Dépenses de gestion courante	23
Dépenses de personnel	24
Soutien à la vie associative et au CCAS.....	25
Charges à caractère général.....	27
Autres dépenses	28
Dépenses exceptionnelles et provisions	29
2. Épargnes	30
Épargne de gestion courante	31
Résultat exceptionnel.....	32
Épargne de gestion.....	32
Épargne brute.....	32
Épargne nette.....	33
3. Budget d'investissement	34
Recettes d'investissement.....	35
Ressources propres d'investissement	35
Emprunt.....	36
Autres ressources d'investissement.....	36
Opérations pour compte de tiers	37
Dépenses d'investissement.....	37
Travaux et études	38
Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC	42
Subventions d'équipement.....	42
Opérations pour compte de tiers	59
Autres dépenses d'investissement.....	59
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).....	60
Remboursement de la dette.....	61
4. Équilibres et ressources propres.....	63

5. ANNEXES	65
ANNEXE 1 : ratios réglementaires	66
Données de référence.....	67
ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière.....	68
Budget Annexe Self Clemenceau	69
Budget Annexe Cuisine Centrale	69
Budget Annexe Activités Économiques.....	69
Budget Annexe Locaux Culturels	70
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires	70
Régie Lumière	70
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette	71
Structure de la dette après swaps (M€).....	71
Classification des risques des emprunts.....	71
Profil d’extinction de la dette	72
Capacité de désendettement	73
Répartition par prêteurs.....	74
ANNEXE 4 : Détails « autres ».....	75
Détail « autres » recettes de gestion courantes	75
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	75
Détail « autres » charges à caractère général.....	75
ANNEXE 5 : Acronymes.....	76

Introduction

Le budget de l'année 2020 est arrêté par le Conseil municipal élu en mars 2014 mais il sera exécuté à partir d'avril 2020 par la majorité issue des élections du 15 et 22 mars 2020.

C'est pourquoi il a été élaboré avec la plus grande prudence financière pour que la prochaine équipe ne soit pas confrontée à de mauvaises surprises, à des dépenses non prévues ou des recettes trop optimistes. L'épargne nette reste positive et la dette est quant à elle maîtrisée : le budget propose de diminuer l'encours de dette de près de 7 millions d'euros.

Malgré les diminutions massives des dotations de l'Etat (perte de près 80 millions d'euros sur 5 ans, la dotation globale de fonctionnement passant de 273M€ sur le mandat 2008-2013 à 195M€ sur le mandat 2014-2019 : la collectivité a réussi à redresser les finances de la Ville sans augmenter la part communale des impôts locaux, contrairement à de nombreuses villes. C'était un choix de justice sociale : ces impôts étant injustes et déjà très élevés, l'objectif était de ne pas faire porter par les plus fragiles et la classe moyenne un poids supplémentaire, alors qu'ils et elles étaient déjà impactés par de nombreuses réformes austéritaires.

La Ville est parvenue à ce redressement financier grâce à une transformation en profondeur de l'activité municipale ainsi qu'aux efforts de tous et toutes : les élu-es ont diminué leurs indemnités, leurs déplacements et le train de vie de l'institution et les services ont géré l'argent public avec parcimonie et rigueur, en s'adaptant et transformant leurs pratiques

Même si la baisse drastique des dotations s'est arrêtée, la politique gouvernementale n'a pas inversé la tendance et les collectivités continuent de subir une recentralisation inquiétante et des contraintes financières toujours très lourdes.

Un contexte national toujours très contraignant

Comme indiqué dans le Rapport d'orientations budgétaires présenté lors du conseil municipal du 4 novembre dernier, ce PLF repose sur les postulats macroéconomiques suivants :

- une croissance du PIB de 1,3%
- une inflation de 1,4%
- un déficit public de 2,2% du PIB contre 2,3% en 2019 après retraitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérennes de cotisations sociales. Le CICE représente 0.8 point du PIB, donc le déficit public 2020 hors retraitement s'élève à 3.0% du PIB.
- une dette publique de 98,7% du PIB après un bond à 98.8% en 2019.
- une progression des dépenses publiques maintenue en 2020 à 0,7% en volume.

- Suppression totale de la taxe d'habitation – les impacts sur les communes

Le projet de budget 2020 est principalement marqué par d'importantes baisses d'impôt pour les ménages visant à relancer le pouvoir d'achat et la consommation dans un contexte de ralentissement attendu de la croissance et de tensions sociales.

L'une des dispositions phares du projet de loi de finances 2020 énoncée à son article 5 est la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 pour les 20% de foyers fiscaux non concernés par l'exonération mise en place en 2018. Comme l'acte I où la

suppression s'étale sur 3 ans entre 2018 et 2020, l'acte II prévoit une exonération par tiers de 2021 à 2023.

L'Etat, qui a prévu de compenser cette perte de recette (26 Mds d'euros) « à l'euro près » selon ses propres dires, allouera aux communes la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les montants transférés ne compensant pas intégralement la perte de la taxe d'habitation (10 700 communes seraient perdantes dont Grenoble), l'Etat va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation et abonder le dispositif par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales.

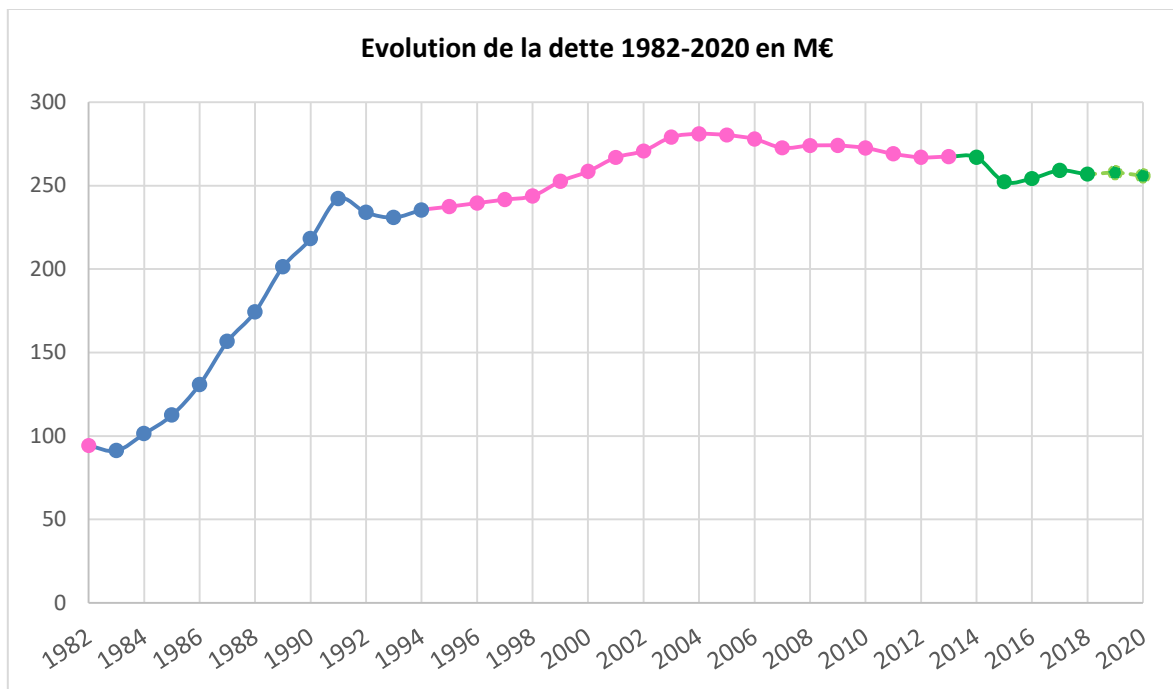
10 ans après la suppression de la taxe professionnelle, qui avait revu en profondeur le panier de ressources fiscales alloué aux collectivités, c'est une autre réforme qui s'annonce dont les simulations ne sont que peu connues à ce jour. La vigilance sera donc de mise pour s'assurer que la compensation sera effective dans la durée, d'autres réformes ayant montré que les engagements de l'Etat, quant à la garantie des ressources des collectivités territoriales, étaient loin d'être toujours tenus.

En dehors des considérations budgétaires, on ne peut que regretter la fin de ce pouvoir de décision fiscal, qui témoigne de la volonté de recentralisation du gouvernement actuel et s'inquiéter de la rupture du lien entre les habitants et leur commune puisque contrairement à la taxe d'habitation, la taxe foncière n'est acquittée que par les seul-es propriétaires, soit un tiers sur le territoire grenoblois. La taxe d'habitation marquait l'appartenance de l'habitant-e à la collectivité: en s'acquittant de cet impôt, tous les habitant-es, qu'ils-elles soient Français-e ou résident-e étranger-e, témoignaient d'une même appartenance à une collectivité locale.

Si le gouvernement a cessé de faire des coupes sèches dans les dotations de l'Etat aux collectivités, l'objectif reste le même (faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 milliards d'euros d'ici à 2022), et la méthode a changé: 1/ les dotations ne suivent pas l'inflation et 2/les collectivités ont été contraintes en 2017 de signer un contrat léonin par lequel elles s'engagent à limiter leurs dépenses (1,2 % maximum, soit moins que l'inflation). De plus l'Etat fait supporter aux collectivités l'augmentation de la péréquation ou le financement de dispositifs nationaux, ce qui conduira à un écrêtement de la dotation forfaitaire et à une minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

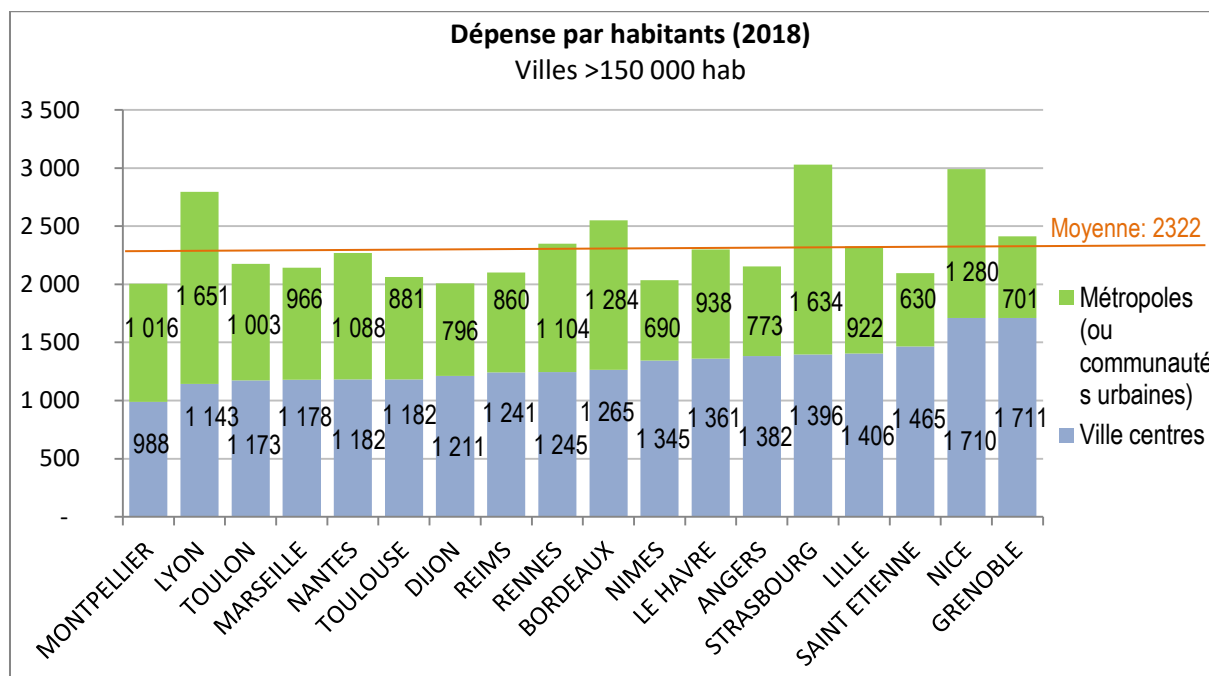
Les conséquences pour la ville de Grenoble

La situation financière de la Ville de Grenoble est toujours fragile et le poids du passé pèse toujours lourdement sur les finances de la ville. En effet l'augmentation massive de la **dette du budget principal** dans les années 80, continue encore à peser sur les finances municipales. Une gestion normale des finances de la Ville durant cette lointaine période (maintenant une épargne brute minimum) aurait dû permettre de limiter la dette à ~150 millions d'euros environ au lieu des 242 M€ atteint en 1991. Cela pèse chaque année sur le remboursement de l'annuité, mais aussi sur les charges financières qui s'élèvent à plus de 6M€ par an.



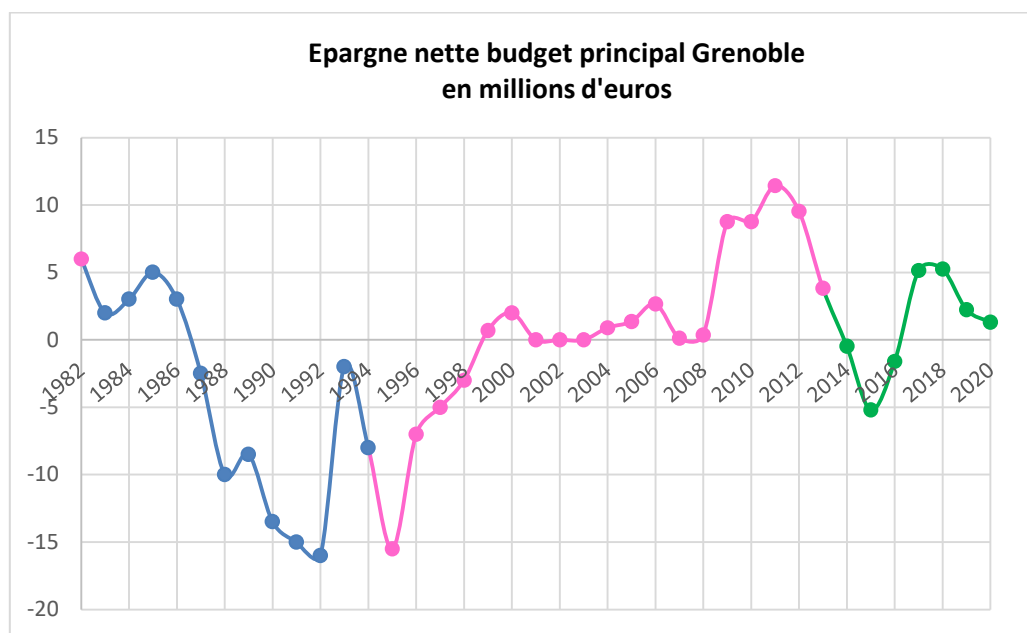
La capacité d'investissement de la ville reste pénalisée par le poids de la dette limitant mécaniquement son autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement sont historiquement très élevées à Grenoble (les plus élevées des communes de plus de 150 000 habitants avec Saint-Etienne) ce qui s'explique notamment par une faible intégration métropolitaine jusque récemment et par des services publics très présents sur le territoire.



Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP2020 sont contraintes par la loi à une évolution strictement inférieure à 1,2 % en moyenne pour les collectivités, 1,27% pour Grenoble (du fait de la reconnaissance, par l'Etat, des efforts de gestions réalisés sur les années 2014-2018).

L'évolution des frais de personnels par les évolutions normales de carrières (GVT) et par des décisions imposées et non compensées par l'Etat, atteindra 3,3 M€ supplémentaires en 2020 par rapport à l'année précédente, soit 2,4% d'augmentation ; ces dépenses représentant nettement plus de 50 % des dépenses de gestion, la loi impose alors que l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement n'augmentent pas, même de l'inflation ! Et comme les charges de gestion courantes évoluent plus vite que l'inflation, des transformations doivent être poursuivies pour maintenir une épargne suffisante pour investir.



Ce budget 2020 s'inscrit dans la continuité des précédents budgets. Il reflète l'ambition de la majorité municipale de construire une Ville pour tous et toutes tournée vers l'avenir, respectueuse de son histoire, de la diversité de ses quartiers et de ses habitants et habitantes. Exigence sociale permettant de lutter contre les dérives d'un système profondément inégalitaire, urgence climatique et environnementale, citoyenneté sont au cœur de l'action municipale, dans chaque politique publique mise en place.

Priorités politiques de la majorité municipale

Les services publics tiennent une place essentielle pour assurer et agir en faveur de l'accès aux droits et services fondamentaux, pour favoriser, amplifier des évolutions majeures : sociales, sociétales et environnementales.

Face aux réformes actuelles du gouvernement, il est indispensable de consolider ce bouclier social et d'améliorer les interactions entre les services municipaux et les services Métropolitains pour mieux servir les usagers.

L'exigence sociale se retrouve dans toutes les politiques portées par la Ville de Grenoble et son CCAS : politique volontariste de construction de logements sociaux, accueil des migrant-es, lutte contre les discriminations, contre le non-recours aux droits sociaux, contre les pollutions (qui impactent davantage les personnes fragiles), promotion d'une alimentation saine (dans les restaurants scolaires pour répondre à un enjeu d'équité sociale), promotion du sport féminin (pour lutter

contre les préjugés), aménagement de la ville (pour que chacun-e y soit acteur-trice), stabilité de la part communale des taux d'imposition (qui a évité de faire porter l'austérité imposée à la ville aux habitant-es), ...

Le développement de la tarification solidaire des services publics, basée sur le quotient familial, permet à chacun-e de payer en fonction de ses possibilités : à la restauration scolaire, durant les temps périscolaires (gratuits 2 jours par semaine), pour sa fourniture en eau (réduction de factures pour 10 000 foyers à l'échelle métropolitaine), pour ses déplacements. Développement aussi de la gratuité des services publics: musée gratuit pour les moins de 26 ans et pour les personnes en situation de handicap, bibliothèques gratuites pour tous et toutes, parking relais gratuits sur présentation d'un titre de transport en commun, stationnement gratuit pour les personnes handicapées et 20 premières minutes gratuites pour tous-tes.

Grenoble et son CCAS agissent bien au-delà de leurs compétences pour fluidifier les parcours des personnes de la rue, jusqu'au logement, en recherchant entre autre des solutions décentes d'hébergement. Environ 400 personnes sont hébergées et suivies dans leurs démarches administratives et d'insertion par les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion portés par la Ville. Près de 170 le sont sur les compétences de l'Etat, à travers les dispositifs de droit commun (dans des établissements gérés par le CCAS et bénéficiant d'un financement d'Etat). Plus de 230 sont hébergées et suivies dans des dispositifs financés par la seule Ville de Grenoble hors de son champ de compétence, majoritairement sur le site aménagé du Rondeau, dans des appartements d'instituteurs ou d'autres lieux inoccupés et reconvertis en lieux d'hébergement et d'insertion parfois en lien avec des collectifs militants ou citoyens.

Exigence sociale et **exigence environnementale se rejoignent**. Dans les Alpes les températures ont augmenté de 2° au cours du XXe siècle ; c'est deux fois plus que la moyenne mondiale (+1°). Le réchauffement y est amplifié parce que les glaciers ne réfléchissent plus les rayons du soleil et que les zones rocheuses mises à jour accumulent la chaleur.

Notre territoire pourrait connaître de profonds changements d'ici 2050 : la canicule pourrait durer trois mois de l'année, la température moyenne augmenter de plus de 2 degrés, les précipitations diminuer de 10 % avec un risque d'inondation plus important du fait de la perméabilisation des sols et de l'augmentation de la force des orages. Ces dérèglements auront de nombreux effets sur notre façon de vivre et notre santé, en particulier sur celle des plus fragiles.

Grenoble et sa Métropole agissent pour mettre en œuvre **des politiques ambitieuses autour des enjeux de justice sociale, des défis environnementaux et démocratiques**: développement de l'éco-mobilité et accélération de la transition énergétique (réglementation thermique unique en France pour la construction des logements neufs), engagement de la collectivité sur le chemin de l'autonomie alimentaire et la préservation de la biodiversité, travail avec les filières locales pour consommer mieux, valorisation de tous les déchets, végétalisation de la ville sous ses multiples formes pour lutter combattre les îlots de chaleur, ...

Sur les enjeux de démocratie locale, les investissements conséquents pour les budgets participatifs depuis 2015 vont se poursuivre. Ce sont ainsi près de 40 projets qui ont vu le jour partout dans la ville : un mur d'escalade, un théâtre de verdure, des jeux pour enfants, des jardins sur les toits, un lieu d'accueil solidaire, des rues apaisées, du mobilier urbain sur les berges... Les Chantiers Ouverts au Public (COP) permettent aux Grenoblois-es volontaires de se remonter les manches et de réaliser des aménagements de proximité. Les ateliers de projet ont permis aux citoyen-nes de se saisir de sujets importants pour notre territoire. Composés de 17 Grenoblois-es tiré-es au sort, de 6 membres de CCI, de 6 membres des unions de quartier et d'un-e représentant-e des résident-es étranger-ères, ces ateliers formulent des recommandations sur des sujets de compétence munici-

pale. Par ailleurs, des formations citoyennes sont organisées pour permettre aux citoyen-nes de mieux comprendre le fonctionnement des finances et de leur commune.

Conformément aux engagements politiques de la municipalité, les préparations budgétaires sont toujours précédées par des séances de formation et d'informations pour les habitant-es qui le désirent. Il est toujours indiqué qu'il existe d'autres scénarios budgétaires possibles, notamment une augmentation des impôts locaux comme l'ont fait beaucoup d'autres villes, scénario refusé par la municipalité.

Par leur important travail, les services de la Ville et leurs agent-es font vivre le service public chaque jour. Le travail de préparation budgétaire traduit cette coopération forte entre les élu-es, porteurs d'une responsabilité donnée par les électeur-trices, et l'Administration qui agit quotidiennement en respectant les règles de notre Etat de droit.

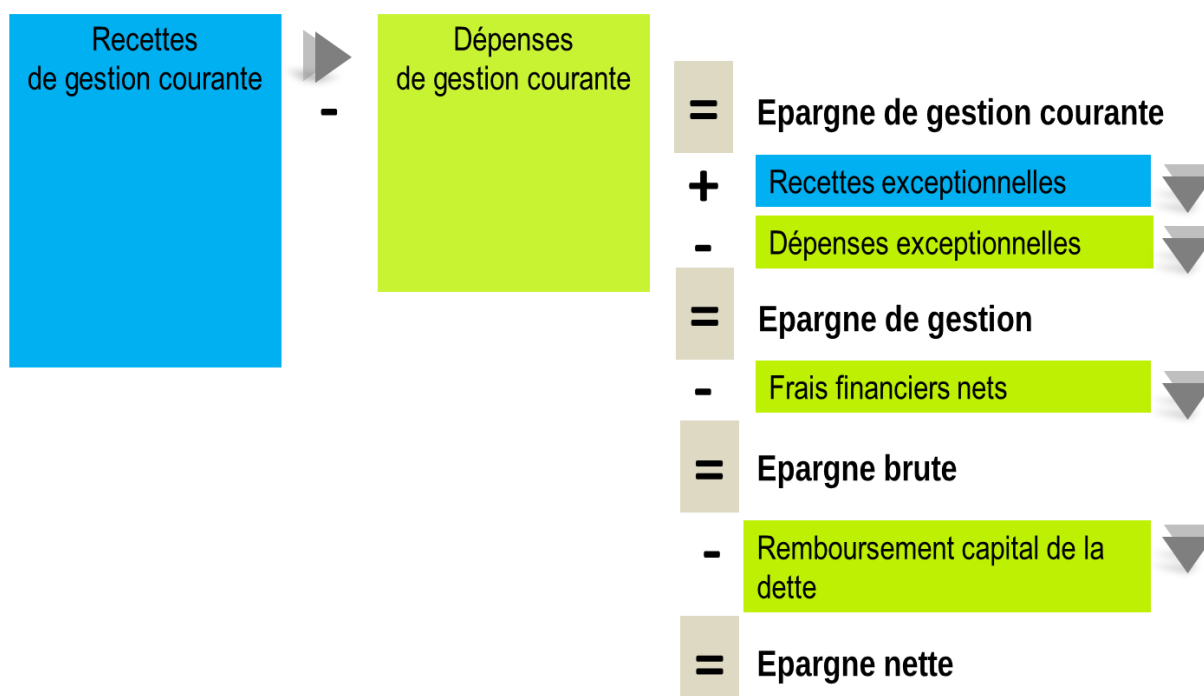
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne de gestion résulte de l'addition de deux soldes :

- l'un faisant apparaître l'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- l'autre faisant apparaître les soldes exceptionnels = (Dépenses exceptionnelles + provisions) - (Recettes exceptionnelles + produits financiers non liés à la dette + reprise des provisions).



Evolution du périmètre du fait de la Métropole

- **Métropole**

Le budget 2020 prend acte des transferts à la Métropole intervenus en 2019 et qui n'avaient pas été pris en compte dans le budget 2019 (Alpexpo, numothèque, compétence « insertion emploi ») ainsi que des réévaluations de transferts précédents intervenues cette année (ajustement des bornes et des redevances d'occupation du domaine public liées à la compétence voirie).

Pour rappel, d'importants transferts de compétences ont eu lieu à la Métropole tout au long de ce mandat :

- 2015 : « développement économique », « promotion du tourisme » programme d'enseignement supérieur et de la recherche, « habitat », « plan local d'urbanisme » « voirie », « parcs et aires de stationnement », « mobilité », « distribution d'électricité et de gaz », « eau potable », « réseaux de chaleur », « marché d'intérêt national », « abattoirs »,
- 2017 : équipements culturels (MC2 et Centre chorégraphique National de Grenoble) et sportifs (vélodrome d'Eybens) d'intérêts métropolitains, ouvrages d'art, sentiers
- 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Changement des règles comptables

Les recettes de la fourrière et des douches municipales étaient perçues jusqu'à présent au chapitre 75 - autres produits de gestion courante (article 758). Or, il s'avère que ces recettes relèvent plutôt des produits du domaine et des services. La modification a donc été faite pour le budget primitif 2020 au chapitre 70 (respectivement aux articles 70878 et 7066).

Par ailleurs, la participation concernant la délégation de service public versée à l'association Mixlab pour la Belle électrique est désormais comptabilisée à l'article 6558 « autres contributions obligatoires » au lieu de l'article 6574 « subvention aux associations et autres personnes de droit privé ».

Grands équilibres

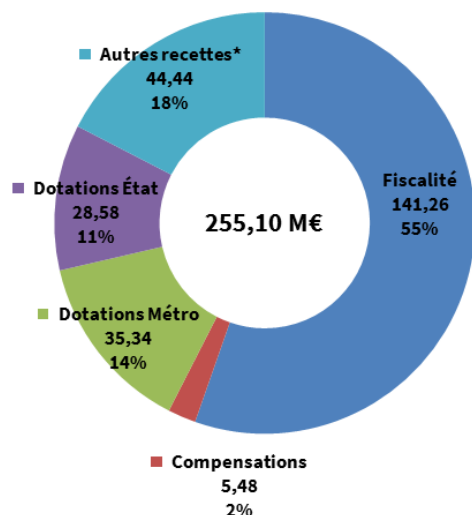
En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement (en M€)				
Fiscalité (3 taxes)	136,22	138,30	141,26	144,83
Compensations	5,12	5,29	5,48	5,76
Dotations Métro (AC, DSC)	29,02	35,34	35,34	34,32
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,77	28,55	28,58	28,17
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	44,34	45,06	44,44	45,57
Total recettes de gestion courante	243,47	252,55	255,10	258,65
Produits financiers	2,24	2,44	2,07	1,83
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,60</i>	<i>0,55</i>	<i>0,48</i>	<i>0,49</i>
Produits exceptionnels	3,76	36,48	0,52	0,96
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>1,11</i>	<i>35,11</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	0,95	3,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	250,42	294,47	257,69	261,44
Dépenses de fonctionnement (en M€)				
Frais de personnel	127,06	132,86	135,52	138,78
Subventions CCAS	19,99	18,86	18,90	18,97
Autres subventions	19,35	17,35	17,67	17,32
Charges générales (chap. 011)	41,66	44,93	46,41	47,31
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus	1,90	1,81	1,85	1,86
Total dépenses de gestion courante	209,96	215,81	220,34	224,24
-TIR	-0,11	-0,25	-0,45	-0,30
Total dépenses de gestion TIR déduits	209,85	215,55	219,89	223,94
Charge financière (frais financiers bruts)	7,15	7,11	6,68	6,43
Charges exceptionnelles	6,28	8,59	7,34	7,19
Dotations et provisions semi budgétaires	0,20	0,49	0,40	0,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	223,60	231,99	234,76	238,25
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement (en M€)				
Ressources propres d'investissement	7,59	5,99	10,78	16,03
Emprunts nouveaux	25,00	20,00	28,83	22,32
Autres ressources d'investissement	4,45	13,70	5,75	8,50
Opérations pour compte de tiers	0,21	0,15	0,07	0,01
Total recettes d'investissement	37,25	39,85	45,43	46,86
Affectation en réserves (1068)	12,80	18,98	0,00	0,00
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	4,72	0,00	2,04	1,71
Recettes réelles d'investissement	54,77	58,83	47,47	48,57
Dépenses d'investissement (en M€)				
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	30,32	38,27	35,89	34,30
Opérations pour compte de tiers	0,25	0,23	0,07	0,01
Avances versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764)	4,08	4,89	3,09	3,82
Subventions d'équipement	7,20	9,88	4,56	5,40
Participations et créances rattachées	0,55	1,24	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	42,40	54,52	43,62	43,53
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,11</i>	<i>0,25</i>	<i>0,45</i>	<i>0,30</i>
Total dépenses d'investissement dont TIR	42,52	54,77	44,07	43,83
Remboursement emprunt	22,72	24,73	23,43	24,27
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	4,72	0,00	2,04	1,71
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	2,53	24,66	1,32	2,24
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	72,38	103,91	70,40	71,76
Épargne de gestion courante (TIR déduits)	32,91	37,00	35,21	34,71
Épargne de gestion	31,39	33,73	29,29	29,08
Épargne nette	5,15	5,25	2,24	1,31

1. Budget de fonctionnement

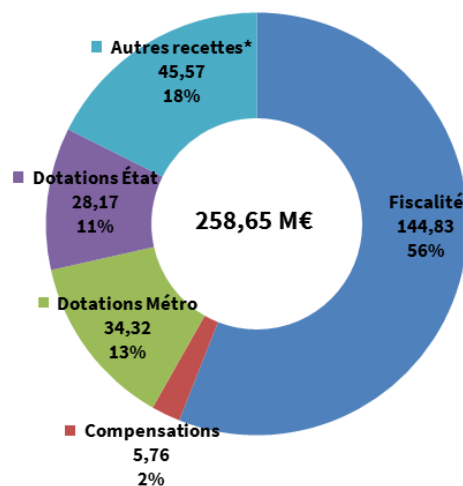


Recettes de gestion courante

BP 2019



BP 2020



*Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

Les recettes de gestion courante augmentent de 3,55 M€ par rapport au BP 2019. Cette hausse de 1,4% s'explique principalement d'une part par l'augmentation des recettes fiscales de 3,57 M€ du fait de l'évolution des bases et d'autre part de la hausse de 1 M€ des droits de mutation à titre onéreux intégrés dans les autres recettes. Cette hausse des recettes de gestion courante est en partie atténuée par la baisse de l'attribution de compensation de la Métropole de 1 M€ suite aux transferts de compétences et aux réévaluations intervenus en 2019.

Fiscalité

Pour rappel, les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009, malgré les diminutions des dotations de l'État et sont les suivants :

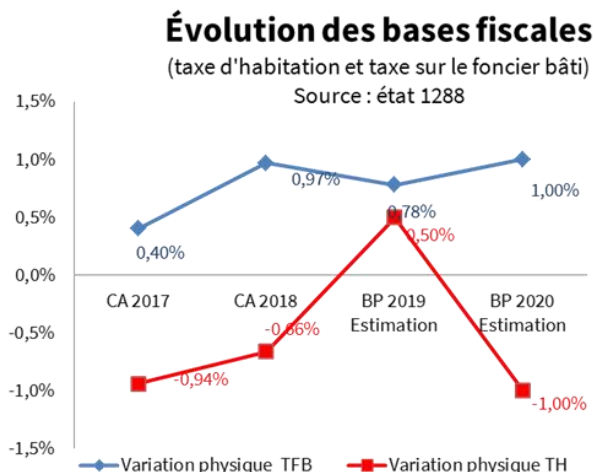
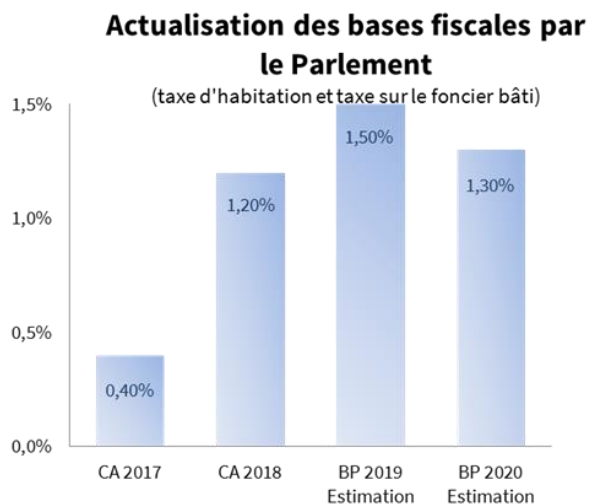
- 21,52% pour la taxe d'habitation
- 36,73% pour la taxe foncière sur le foncier bâti
- 84,42% pour la taxe sur le foncier non bâti

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,45	49,51	51,07	51,58
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	85,40	87,48	89,12	92,06
Taxe sur le foncier non bâti	0,27	0,37	0,27	0,40
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	135,12	137,36	140,46	144,03
Rôles supplémentaires	1,10	0,95	0,80	0,80
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	136,22	138,30	141,26	144,83

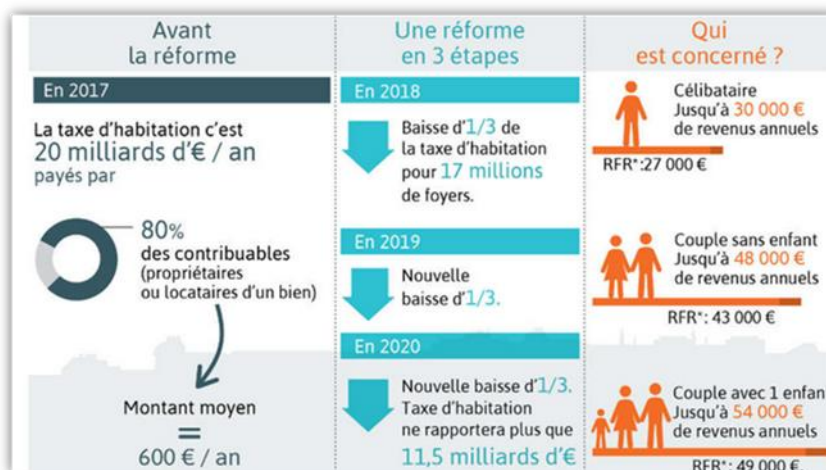
Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel ; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La progression du produit fiscal résulte donc de l'évolution des bases, ces dernières évoluant du fait de :

- **l'évolution nominale**, qui correspond à une revalorisation des bases, dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour le BP 2020, au vu de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois, une hypothèse de +1,3% a été prise. Pour information, dans sa lettre de conjoncture d'octobre 2019, l'INSEE estime l'inflation à +1,4 % à fin décembre 2019.
- **la variation physique des bases** qui est liée au dynamisme des constructions et des démolitions sur le territoire ainsi qu'à la mise à jour des bases effectuée par les services fiscaux. Au BP 2020, une hypothèse de variation physique de -1% sur la taxe d'habitation et +1% sur la taxe foncière a été retenue, afin de tenir compte des variations constatées les années précédentes. Concernant la mise à jour des bases par les services fiscaux, une importante mise à jour a été effectuée en 2019 sur le département de l'Isère visant à corriger les anomalies flagrantes telles que l'absence d'éléments de confort comme le chauffage ou l'eau courante. Le BP 2020 tient compte de cette mise à jour effectuée en 2019.



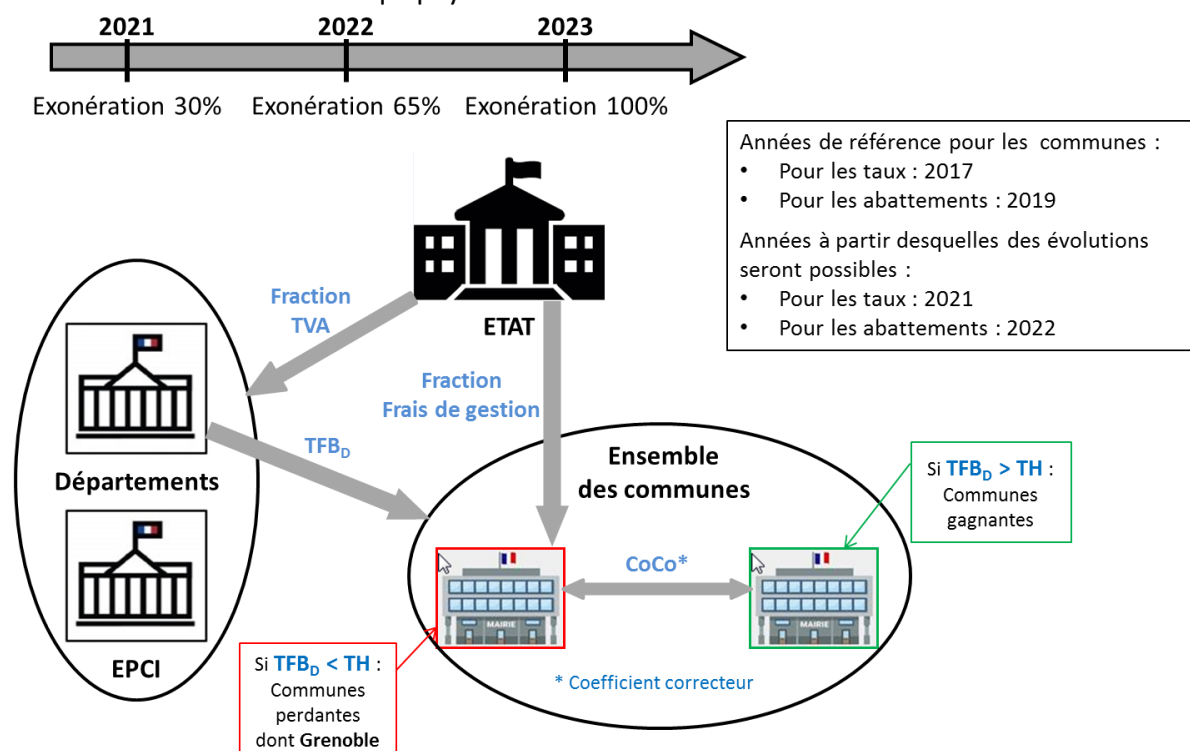
Pour mémoire, **l'acte I de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH)** prévue dans la loi de finances 2018, et qui entraîne un dégrèvement pour environ 80% des ménages, est dans sa deuxième année de mise en application. Après une baisse de 30% de la cotisation TH pour les contribuables concernés en 2018, la baisse représente 65% en 2019 et sera de 100% en 2020. Cette mesure est neutre pour le budget de la Ville. En effet, cette perte de ressource est compensée à l'euro près par l'État, qui se substitue au redevable sous la forme d'un dégrèvement.



A partir de 2021, **l'acte II de la réforme de la TH** prévue dans le projet de loi de finances 2020 sera mis en place. Il concerne les 20 % des contribuables qui restaient redevables de la TH. Ces derniers bénéficieront à leur tour d'un allègement de TH qui sera de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. La taxe d'habitation va donc disparaître pour les résidences principales pour l'ensemble des ménages en 2023.

Les pertes de recettes fiscales seront compensées par un mécanisme de compensation mis en place par l'Etat à compter de 2021. Les communes recevront la taxe foncière bâtie du département. Les EPCI, la Ville de Paris et les départements une fraction de TVA. Pour les communes sous-compensées comme Grenoble (la perte de recettes entre les recettes actuelles de taxe d'habitation et les recettes futures de foncier bâti du Département s'élèverait à 13 M€), un coefficient correcteur (CoCo) sera mis en place pour assurer la neutralité de la réforme. Si ce complément n'est pas suffisant, l'Etat versera aux collectivités une fraction des frais de gestion des impôts locaux. L'évaluation des conséquences de la réforme est prévue au Parlement tous les 3 ans.

Pour 20% des contribuables qui payent encore la TH en 2020



Compensations

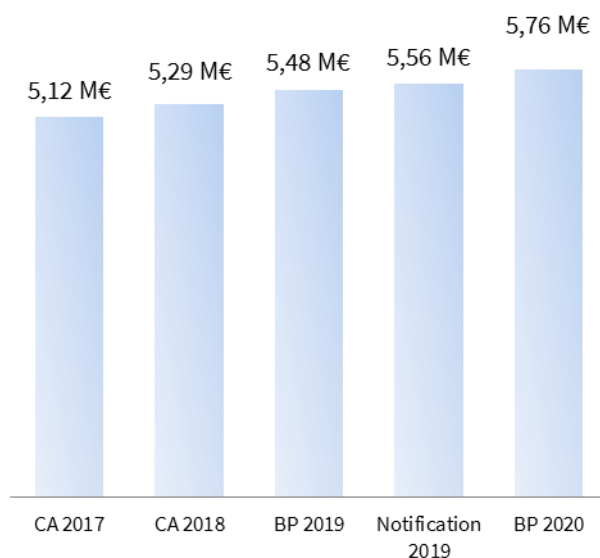
En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Notification 2019	BP 2020
TH condition modeste	4,23	4,39	4,57	4,62	4,80
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,60	0,60	0,67	0,62	0,63
TFB Immeubles longue durée	0,13	0,14	0,08	0,16	0,16
TOTAL COMPENSATIONS	5,12 M€	5,29 M€	5,48 M€	5,56 M€	5,76 M€

Pour mémoire, les compensations correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération sur la fiscalité ménage qu'il a décidées et qui ont des conséquences sur les recettes fiscales des collectivités. A ce jour, seule la compensation de TH est directement corrélée au niveau des exonérations réellement consenties. Le montant des autres compensations a été très nettement diminué au fil des ans, suite à l'application du coefficient de minoration.

La hausse de la compensation TH « condition modeste » s'explique par le dynamisme des bases exonérées et notamment par le maintien de l'exonération des « personnes de condition modeste » de la taxe d'habitation (notamment exonération de la demi-part des veuves).

Les autres compensations sont directement impactées par un coefficient de minoration. Au regard de l'évolution des bases constatée sur les dernière années, malgré l'application du coefficient de minoration, une légère hausse des compensations est proposée.

Montant des compensations



Dotations de l'État

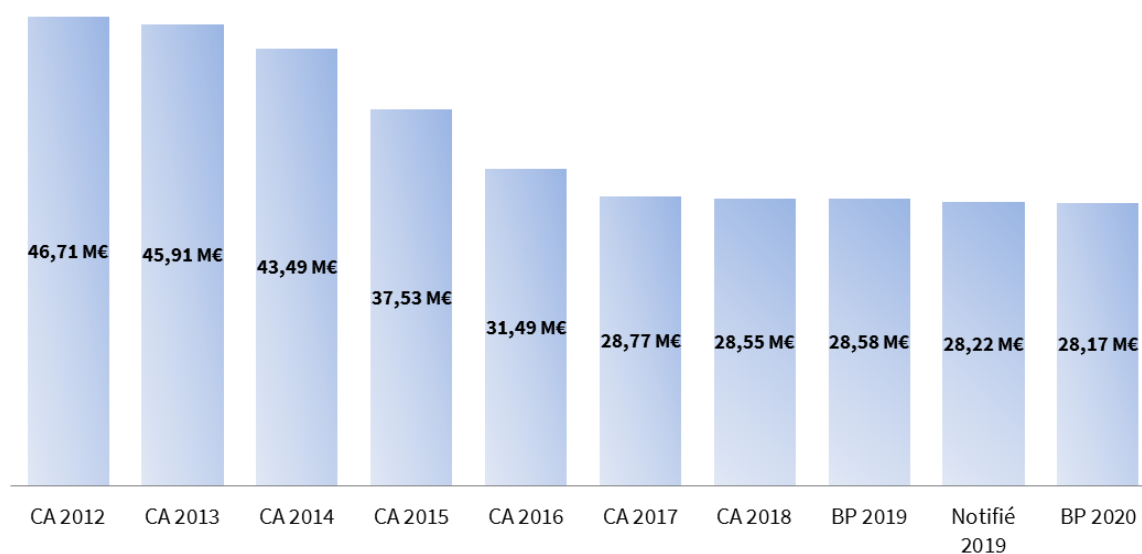
En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	25,53	25,22	24,91	24,62	24,27
DSU	3,04	3,34	3,67	3,61	3,90
DUCSTP	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dotations (en M€)	28,77	28,55	28,58	28,22	28,17

Après la baisse unilatérale des dotations initiée sous le précédent quinquennat pour associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques (contribution de 11 Mds€), le mandat présidentiel actuel a fait le choix de maintenir les recettes en instaurant un dispositif de contractualisation visant à limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités.

Après la forte baisse des dotations entre 2013 et 2017, la Ville a vu ses dotations se stabiliser même si ces dernières ont baissé de près de 1 M€ entre 2017 et 2019 du fait notamment de la baisse de la population, cette dernière entrant dans le calcul des dotations, et de la hausse de la péréquation supportée par les communes. Au total sur la période 2014-2019, la Ville aura perdu près de 80 M€ de ressources par rapport à la période 2008-2013.

La hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ne compense pas l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour la Ville depuis 2019. Ce sera encore le cas en 2020, ce qui explique que les dotations de l'Etat diminuent de 1,4% entre le BP 2019 et le BP 2020.

Montant des dotations de l'État



Dotations de la Métropole

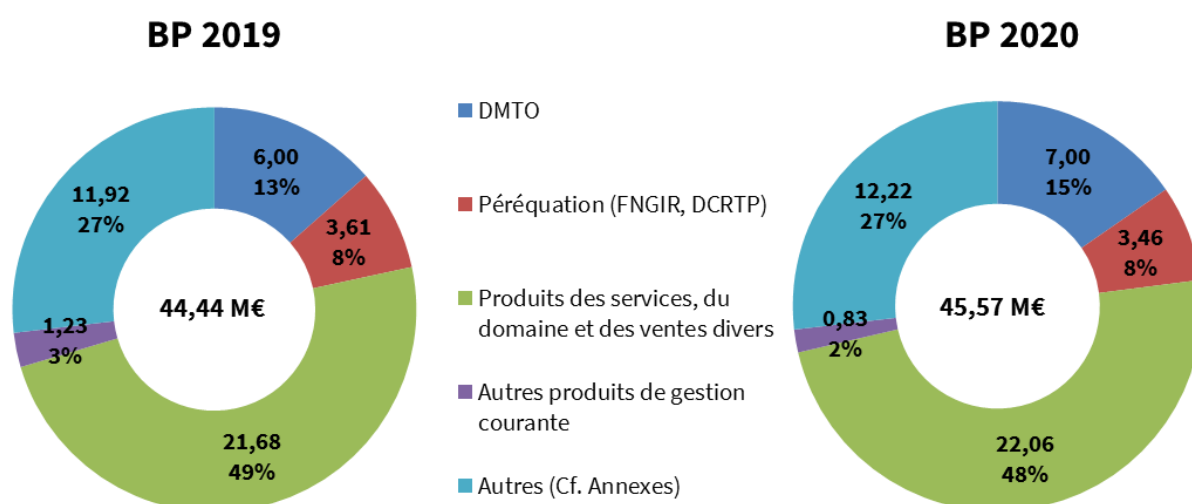
En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Attribution de compensation	21,83	28,14	28,15	27,12
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19	7,19
Total	29,02	35,34	35,34	34,32

En 2020, l'attribution de compensation diminue de 1,02 M€ par rapport au BP 2019, passant de 28,15 M€ au BP 2019 à 27,12 M€ en 2020. Cette baisse de 3,7 % résulte :

- **Des transferts intervenus en 2019 :**
 - Transfert de la compétence « insertion emploi », évalué à 1,2 M€ et dont 0,9 M€ avait déjà été pris en compte en 2019 dans le cadre du service commun qui était remboursé via un prélèvement sur l'attribution de compensation, ce qui implique une baisse de 0,31 M€ en 2020.
 - Transfert de l'équipement ALPEXPO à la Métropole au 1er janvier 2019 (-0,24 M€).
 - Transfert de la numothèque évalué à -0,07 M€.
- **Des réévaluations suivantes :**
 - L'ajustement des redevances d'occupation du domaine public issues de la compétence « voirie » (-0,46 M€).
 - La prise en compte unilatérale par la Métropole et injustifiée selon la Ville (contentieux en cours) du coût des bornes liées à la compétence voirie (-0,37 M€).
 - La prise en compte du parvis de la gare dans la voirie transférée (-0,01 M€)
- **Du reversement de la Métropole à la Ville des recettes du Fonds Social Européen au titre de la compétence « insertion emploi » pour des dépenses supportées par la Ville antérieurement au transfert de compétences (+0,43 M€), permettant ainsi d'atténuer la baisse de l'attribution de compensation**

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable par rapport aux exercices précédents, à hauteur de 7,19 M€ ; le montant et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

Autres recettes de gestion courante



Rappel: les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les recettes de gestion courante augmentent de 1,13 M€. Cette hausse globale de recettes s'explique principalement par les variations à la hausse et à la baisse suivantes :

- Le réajustement à la hausse des droits de mutation à titre onéreux pour +1 M€ du fait du dynamisme du marché de l'immobilier.

- La hausse des produits du domaine de + 0,38 M€ qui provient d'une part de la hausse des recettes issues de la convention relative aux abris voyageurs avec le SMTC (+ 0,5 M€) et de l'imputation des recettes de la fourrière et des douches municipales sur ce chapitre (+ 0,4 M€) et d'autre part des variations à la baisse des recettes essentiellement liées au nouveau montant de refacturation des coûts de mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant à l'encontre de la Métropole (-0,4 M€). Ce changement d'imputation concernant les recettes de la fourrière et des douches se traduit réciproquement par une baisse des autres produits de gestion courante.
- La hausse des autres recettes de participation (FCTVA et participations, notamment celles de l'Etat sur le projet City-Zen et sur le projet piloté par la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les conduites addictives) de +0,3 M€.
- La baisse de la péréquation suite à la mise en place par la loi de finances 2019 d'un coefficient de minoration qui fait perdre à la ville de Grenoble 0,15 M€ de recette sur la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Péréquation

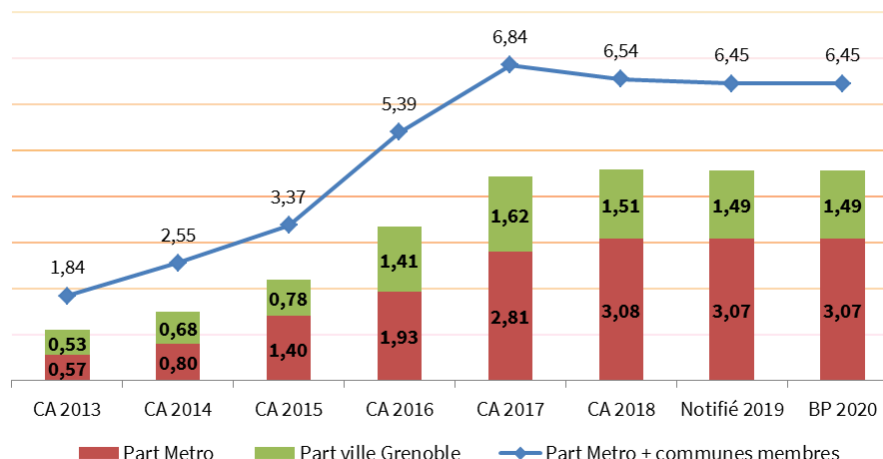
En millions d'euros		CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes	DCRTP	1,24	1,24	1,24	1,09
	FNGIR	2,36	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,61	3,61	3,61	3,46
Prélèvement	FPIC	-1,62	-1,51	-1,51	-1,49
	TOTAL	1,99	2,10	2,10	1,97

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le solde est ainsi porté à 1,97 M€ (3,46 M€ sans le FPIC). Une légère baisse du FPIC est attendue en 2020 du fait de la baisse constatée en 2019 au niveau de la Métropole.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. Le territoire métropolitain, et par conséquent la Métropole et la ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

La Loi de Finances 2018 a intégré la DCRTP dans les variables d'ajustement des dotations de l'État aux collectivités mais les collectivités percevant la DSU, comme Grenoble, n'ont pas été impactées par une baisse de cette dotation en 2018. La Loi de Finances 2019 a minoré la DCRTP sans condition d'éligibilité à la DSU. Or, la minoration de cette dotation a un effet contre-péréquateur, car seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 perçoivent la DCRTP. Le projet de Loi de finances actuel prévoit une nouvelle fois d'intégrer la DCRTP des communes dans les variables d'ajustement, ce qui explique la proposition à la baisse au BP 2020. Cette proposition est calquée sur le montant de DCRTP reçu en 2019 (montant modifié en DM1 car non connu au moment de l'élaboration du BP).

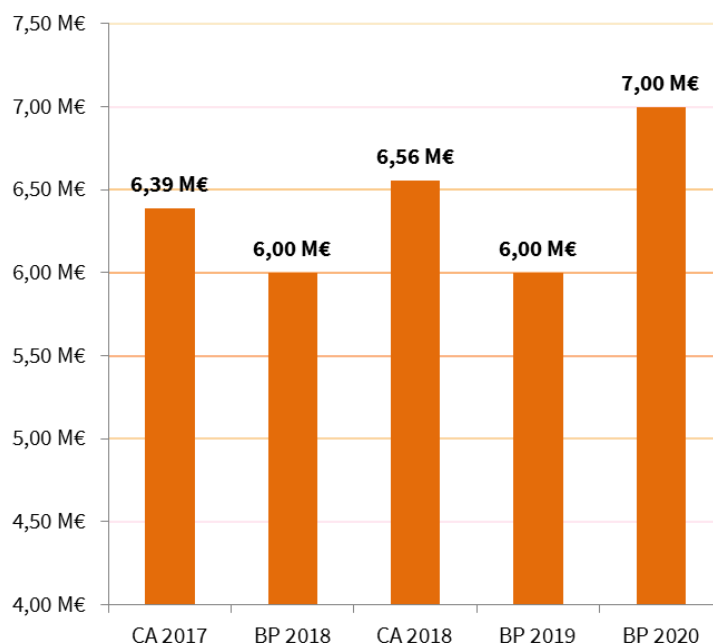
Détail et évolution du FPIC (K€)



DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2010-2018 se situe à 5,90 M€ avec un pic à 6,56 M€ en 2018 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). Il est proposé de revoir à la hausse le montant des DMTO inscrit au budget primitif 2020 pour tenir compte du montant de recettes encaissé en 2018 et du montant prévisionnel 2019.

Évolution des droits de mutation

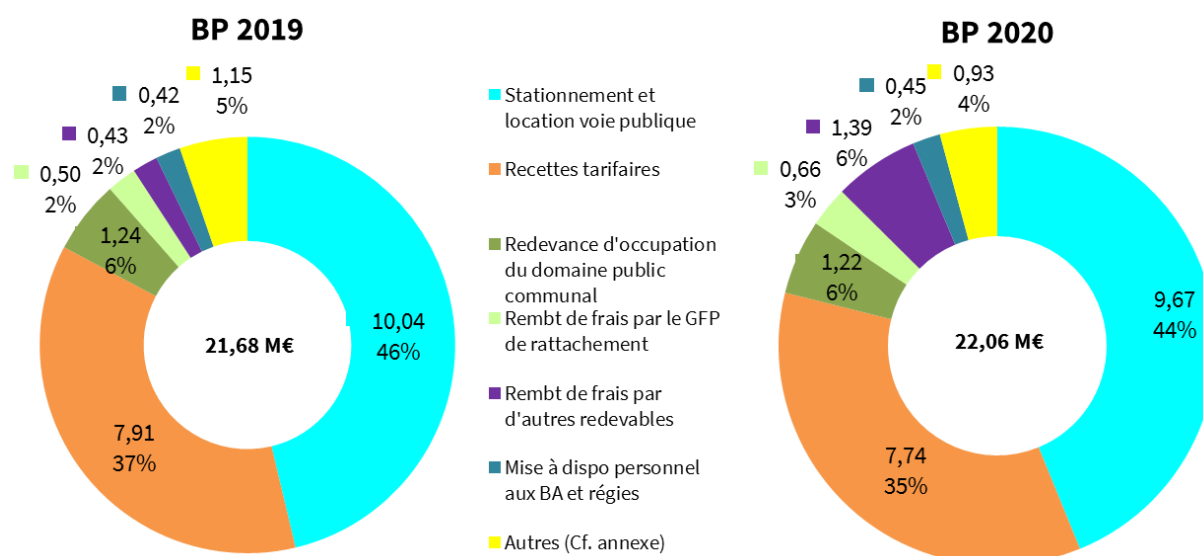


Variation des prix de vente immobilières* <small>Source : Note de conjoncture immobilière n°45 octobre 2019 https://www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalite</small>	Logements anciens		Appartements anciens		Maisons anciennes	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
France métropolitaine	0,8%	3,2%	1,1%	4,3%	0,5%	2,4%
Ile-de-France	1,1%	3,9%	1,3%	4,9%	0,4%	1,9%
Province	0,6%	2,8%	1,0%	3,7%	0,5%	2,4%

*Variation sur 3 mois (CVS) : évolution entre les 1^{ère} et 2^{ème} trimestres 2019.

Variation sur 1 an : évolution entre le 2^{ème} trimestre 2018 et le 2^{ème} trimestre 2019.

Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes sont en hausse de 0,38 M€ par rapport au BP 2019.

Cette hausse résulte de la prise en compte des recettes de fourrière et des douches municipales au chapitre 70 au lieu du chapitre 75 jusqu'à présent (+0,4 M€). De plus, une augmentation est prévue sur les recettes de la fourrière suite à une réorganisation qui a permis de constater des recettes supplémentaires au CA 2018. Elle est également liée à la nouvelle recette du SMTC suite à la signature de la convention sur les abris voyageurs (+0,5 M€).

Cette hausse est atténuée par la réévaluation des coûts de mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant refacturés à la Métropole (-0,4 M€) et par la mise en place de la gratuité des bibliothèques (-0,2 M€).

Recettes tarifaires

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes tarifaires (M€)	7,25	8,39	7,91	7,74
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,18	4,36	4,17	4,28
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,76	2,10	1,91	1,68
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,84	0,87	0,89	0,89
Autres prestations de services	0,34	0,89	0,77	0,73
Redevances des services à caractère social	0,11	0,16	0,17	0,16
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,01	0,01	0,01

Autres produits de gestion courante

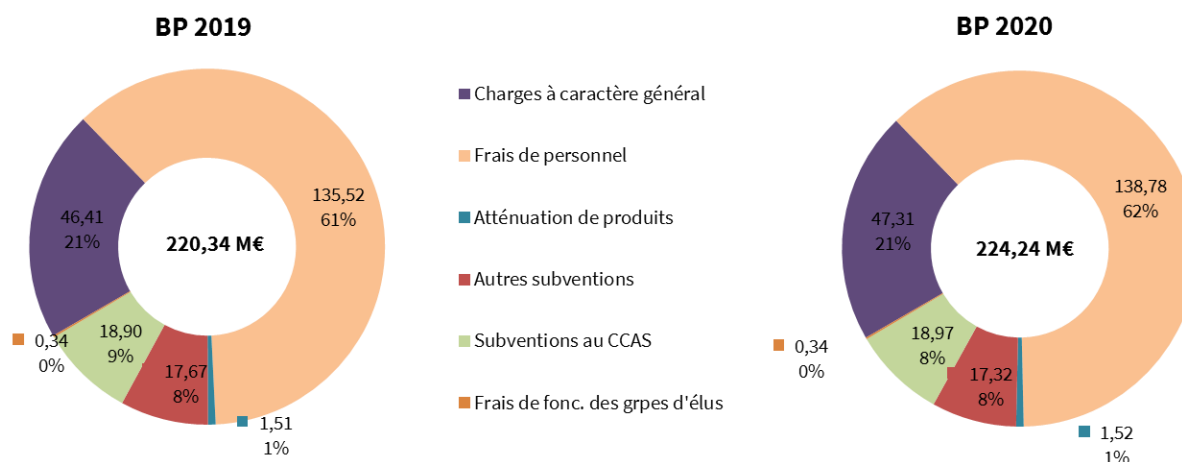
Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». Elles sont en baisse de 0,4 M€ en raison du changement de chapitre du 75 au 70 des recettes de la fourrière et des douches municipales comme évoqué précédemment.

Produits financiers (hors dette), exceptionnels et reprises sur provisions

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits financiers hors dette	1,25	1,54	1,30	1,00
Recettes exceptionnelles hors provisions et cessions	2,65	1,37	0,52	0,96
Cessions	1,11	35,11		
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,95	3,00	0,00	0,00
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	4,85	5,92	1,82	1,96

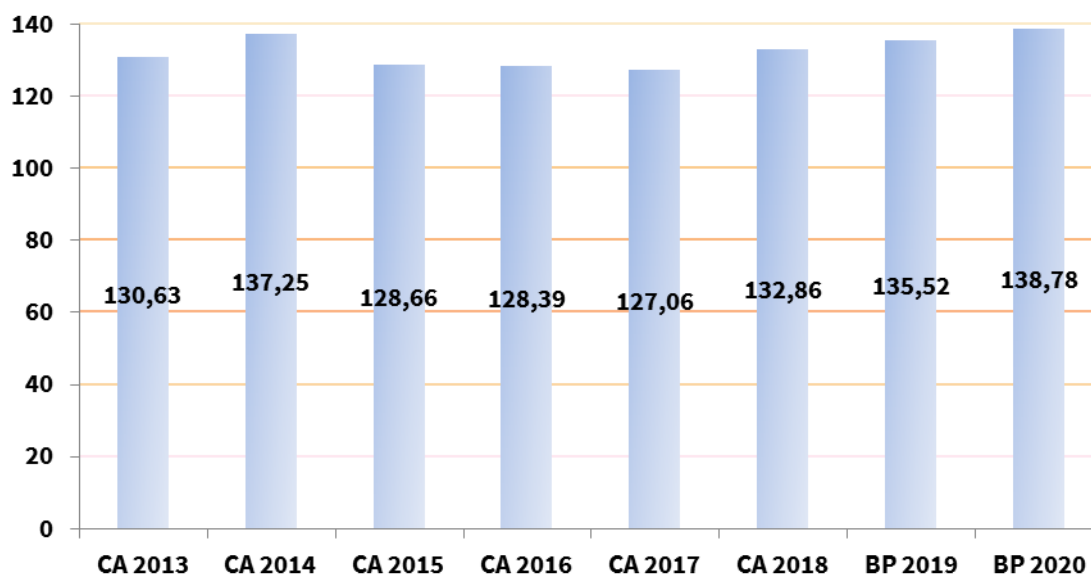
Les recettes financières comprennent essentiellement les versements de dividendes. Ces derniers passent de 1,3 M€ au BP 2019 à 1,0 M€ au BP 2020. Les recettes exceptionnelles augmentent de 0,44 M€.

Dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante augmentent de 3,9 M€ entre le BP 2019 et le BP 2020, essentiellement du fait de la hausse des frais de personnel (+3,26 M€) et des charges à caractère général (+0,9 M€).

Chapitre 012 (M€)



Note : les services communs ont été remboursés à la Métropole par réfaction de l'attribution de compensation de la Ville de 2015 à 2017. Depuis 2018, ils le sont par refacturation, à l'exception du service accompagnement vers l'emploi qui était remboursé par prélèvement sur l'attribution de compensation jusqu'en 2019, ce qui explique la hausse des frais de personnel entre les années 2017 et suivantes.

Le budget des ressources humaines pour 2020 est en augmentation de 3,26 M€ par rapport au BP 2019. Cela s'explique principalement par des dépenses contraintes (2,17 M€) mais aussi par des mesures portées par la collectivité (0,7 M€)

Parmi les dépenses contraintes, on peut citer :

- Le coût du glissement vieillesse technicité (+1,33 M€),
- Les mesures liées à la mise en place du Parcours professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) concernant la revalorisation de grilles indiciaires décidées nationalement, à l'exemple du passage des cadres d'emplois d'assistantes sociales de la catégorie B à la catégorie A (+0,28M€)
- La mise en place de la rétroactivité de la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour faire suite au contrôle de la chambre régionale des comptes, conduisant à verser la NBI à des agents qui ne la percevaient pas alors qu'ils y avaient droit, notamment dans des quartiers situés en politique de la Ville (+0,42 M€).
- L'organisation des élections municipales et la tenue des bureaux de vote (+0,14 M€)

Parmi les mesures portées par la collectivité, on peut citer :

- La dernière phase de la mise en œuvre du régime indemnitaire de fonction voté en juillet 2018 ; ce dernier s'appuie sur les fonctions exercées (et non plus sur le grade de l'agent) et a entraîné une équité de rémunération entre femmes et hommes, en particulier pour les cadres, quelle que soit la filière, administrative ou technique (+0,4 M€)
- La mise en place du protocole de déprécarisation à la Direction Education Jeunesse qui correspond à la volonté de ne plus proposer de poste à temps non complet à moins de 50% ou encore à la création de deux pools de remplaçants d'agents d'entretien et d'ATSEM (+0,17 M€)
- La reprise de la collecte des encombrants en année pleine (+0,1 M€)

Enfin, la régularisation des affectations des agents entre le budget principal et les budgets annexes Cuisine centrale et Self Clemenceau se traduit par une hausse des charges de personnel de 0,32 M€ sur le budget principal, compensée par une baisse de ces dépenses sur le budget annexe Cuisine centrale de 0,38 M€ et d'une hausse sur le budget du Self de 0,06 M€.

Le budget 2020 comprend également la mise en place d'une équipe supplémentaire de police municipale en année pleine ainsi que les coûts de fonctionnement du centre sportif Jean-Philippe Motte qui a ouvert en fin d'année 2019.

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Crédits pour personnel permanent	108,51	110,88	110,31	111,35	113,86
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,99	0,56	0,44	0,45	0,46
<i>Renforts et Remplaçants</i>	11,21	11,37	12,58	12,89	14,22
<i>Activités Permanentes</i>	1,96	1,79	1,65	1,70	1,68
Sous total	13,17	13,16	14,24	14,59	15,90
<i>Emplois Financés</i>	0,45	0,51	0,48	0,46	0,59
Total Crédits de service	13,61	13,67	14,72	15,05	16,49
Autres dépenses de personnel	3,85	1,95	2,30	3,31	2,65
Services communs VdG	1,43	0,00	5,09	5,36	5,33
Total chapitre 012 Budget Principal	128,39	127,06	132,86	135,52	138,78
Services communs prélevés sur AC	5,02	6,64	1,24		
Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs	133,41	133,70	134,10	135,52	138,78
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,20	2,27	2,28	2,33	1,95
Budget Annexe Self Clémenceau	0,53	0,54	0,55	0,55	0,61
Total chapitre 012 consolidé	136,14	136,51	136,93	138,40	141,34

Pour rappel, la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo a été votée en septembre 2018 (200€ maximum par an pour les agents venant pour au moins les ¾ de leurs trajets à vélo : 263 agents en ont bénéficié lors de la première année d'expérimentation).

Soutien à la vie associative et au CCAS

Comme en 2018 et 2019, la ville de Grenoble prévoit de consacrer près de 34 M€ de subventions de fonctionnement et de projets :

- 19 M€ sont versés au centre communal d'action sociale (CCAS),
- 14,9 M€ en aides directes aux associations.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale de plus de 5 M€ (loyers, fluides, ...) ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Subventions totales	39,35	36,21	36,57	36,29
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	16,15	15,59	15,53	14,87
Autres transferts / dépenses	3,21	1,76	2,14	2,45
Subvention CCAS*	19,99	18,86	18,90	18,97

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Subvention au CCAS

La subvention au CCAS est quasiment stable. En 2020, la légère hausse entre 2019 et 2020 s'explique d'une part par le fait que la ville percevra pour le compte du CCAS la subvention du Fonds d'intervention pour les personnes handicapées (FIPH) de 53 k€ qu'elle lui reversera en intégralité, et d'autre part par le transfert des locaux du RAM des Eaux Claires se traduisant par une majoration de 14 k€ de la subvention.

Subventions aux associations et structures de droit privé et public

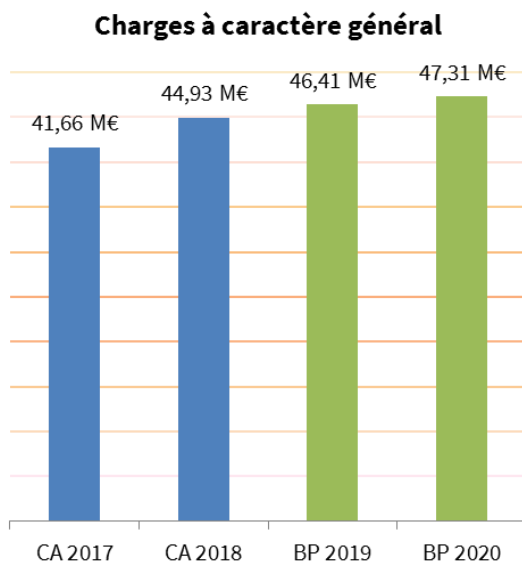


Les subventions sont globalement stables autour de 15 M€ auxquels il faut ajouter 5 M€ d'avantages en nature. La baisse faciale entre 2019 et 2020 s'explique par deux raisons :

- D'une part, le transfert de la compétence « insertion emploi » à la Métropole qui conduit la Métropole à verser dorénavant la subvention à la mission locale (-0,4 M€).
- D'autre part, le changement d'imputation comptable concernant le versement de la subvention pour la Belle Electrique : cette dernière est en effet comptabilisée comme une participation de délégation du service public (article 6558) au lieu d'une subvention (article 6574) jusqu'à présent (-0,31 M€)

Autres transferts

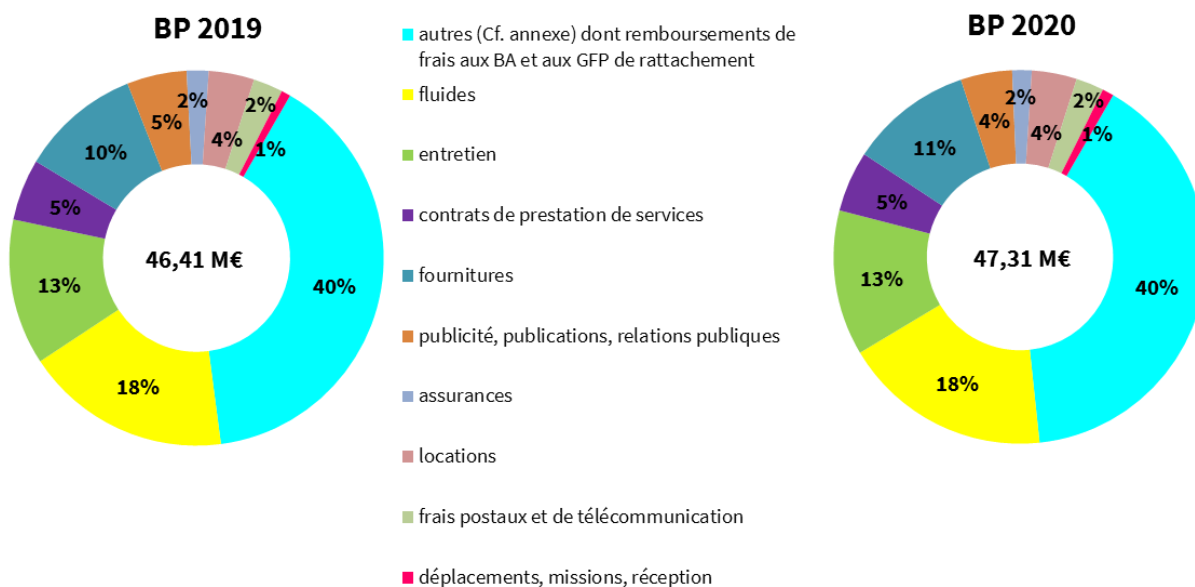
Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial. Elles sont en progression de 0,31 M€ du fait du changement expliqué ci-dessus concernant la Belle électrique.



Les charges à caractère général augmentent de 0,9 M€ entre le BP 2019 et le BP 2020, soit une hausse de 1,95%. Cette augmentation résulte des variations suivantes :

- Des dépenses nouvelles contraintes en hausse : augmentation de l'entretien des bâtiments (+0,2 M€), augmentation des fluides (+0,3 M€), renforcement du gardiennage des piscines (+0,1 M€), entretien des ouvrages d'art dans les parcs et jardins (+0,05 M€), des dépenses liées aux systèmes d'information notamment en matière d'infogérance du support des écoles et de dépenses de maintenance, d'abonnements et d'hébergements des logiciels (+0,2M€)
- Des dépenses liées à des projets : lutte contre les drogues et les conduites addictives entièrement financé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (+0,05 M€), nouveau marché des sanitaires publics (0,06 M€) ; projets d'améliorations menés par le pôle réseau à la propreté urbaine (contrôle systématique de la qualité des eaux, réouverture de fontaines, études pour accompagner la fermeture des bouches de lavage) pour +0,08 M€
- Des baisse de dépenses pour tenir compte de l'exécution passée : -0,3 M€

Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général

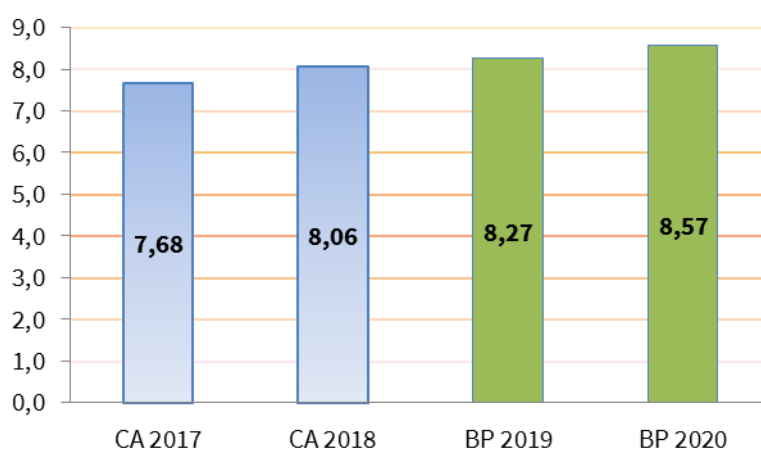


Dépenses liées aux fluides

Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux) représente 18% des charges à caractère général et est en légère augmentation de 0,3 M€ par rapport au BP 2019.

Ce poste est en légère progression en raison de l'augmentation du prix des énergies, de la facturation progressive de l'eau mise en place par la Métropole et de l'augmentation du patrimoine de la Ville lié à la livraison de nouveaux équipements au cours de l'année 2019 (Ecole Florence Arthaud, Centre sportif Jean-Philippe Motte, Théâtre Prémol) et 2020 (école Marianne Cohn, extensions des écoles Diderot et Jean Racine). A noter que les démarches d'économie d'énergie (opérations de régulation et de sobriété énergétique) et les travaux de rénovation énergétique (rénovation BBC des écoles Ampère, Painlevé, Chatin, optimisation des installations techniques, amélioration du système de chauffage de la piscine Jean Bron...) permettent de limiter la hausse du budget fluides.

Évolution des dépenses de fluides (M€)



Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Le montant est de 1,86 M€ au BP 2020.

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,49 M€, en baisse de 0,02 M€ par rapport au BP 2019 pour tenir compte du montant notifié en 2019. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,34 M€ et sont stables par rapport au BP 2019.

Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges exceptionnelles	6,28	8,59	7,34	7,19
Dotations provisions semi budgétaires	0,20	0,49	0,40	0,40
TOTAL	6,48	9,08	7,74	7,59

Les charges exceptionnelles 2020 comprennent principalement les subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui sont globalement stables (passage de 6,77 M€ à 6,83 M€, soit + 0,05 M€).

Les provisions 2020 à constituer sont les suivantes :

- 0,2 M€ au titre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Chatelet,
- 0,2 M€ au titre des engagements pris par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert, en termes de rachat éventuel de places de parkings.

Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 6,43 M€ contre 6,68 M€ au BP 2019. Les collectivités territoriales vont continuer à bénéficier en 2020 d'un contexte de taux très favorable, la Banque centrale européenne ayant annoncé de nouvelles mesures interventionnistes.

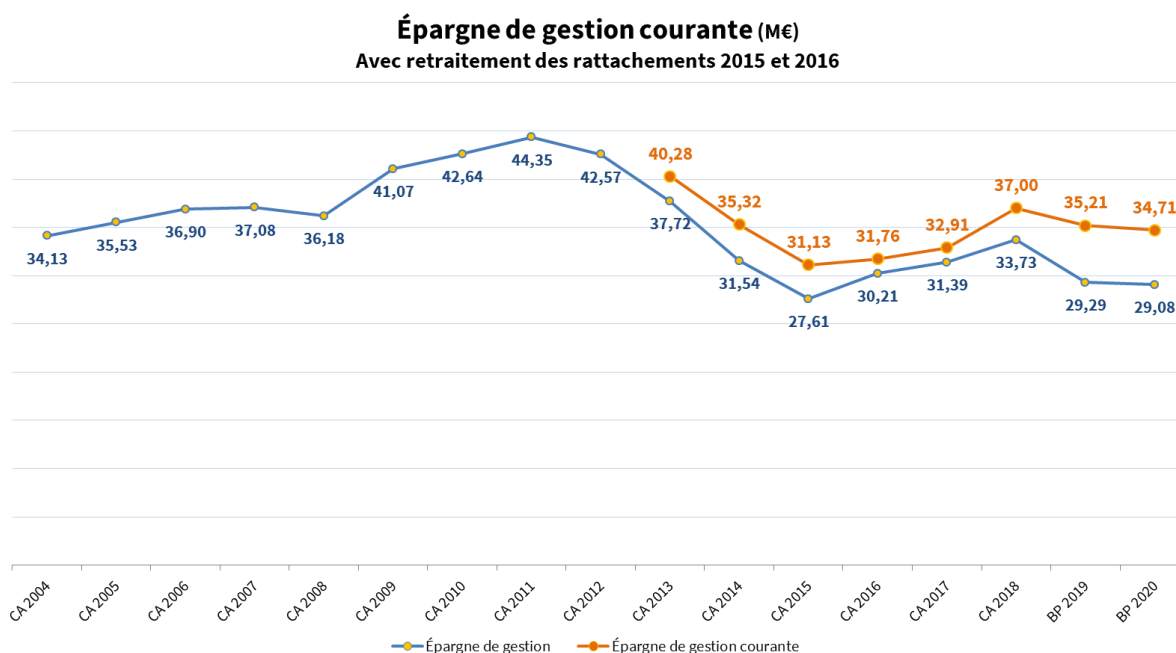
Ces montants intègrent des charges d'intérêts refacturées à la Métropole en contrepartie de la dette récupérable liée à la compétence voirie transférée en 2015 ainsi que des charges d'intérêts liées aux régularisations des encours de dette des budgets eau et stationnement transférés à la Métropole en 2015 également (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/09/2019). Les intérêts liés à cette dette récupérable et à ces régularisations font l'objet d'une prise en charge par la Métropole à hauteur de 0,34 M€, prise en charge enregistrée au chapitre 76 du présent budget primitif.

2. Épargnes



Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courante	243,47	252,55	255,10	258,65
Retraitements des recettes de gestion courante	-0,71			
Recettes de gestion courante (1)	242,76	252,55	255,10	258,65
Dépenses de gestion courante (2')	209,96	215,81	220,34	224,24
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2'	32,80	36,74	34,76	34,41
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,11	-0,25	-0,45	-0,30
Dépenses de gestion courante TIR Déduits (2)	209,85	215,55	219,89	223,94
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	32,91	37,00	35,21	34,71



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

En 2020, l'épargne de gestion courante devrait s'élever à 34,71 M€, une fois majorée des TIR à hauteur de 0,30 M€, contre 35,21 M€ en 2019. Cette baisse de 0,5 M€ est liée à l'augmentation des dépenses de gestion courante notamment celles liées aux frais de personnel et aux charges à caractère général, atténuée quelque peu par la hausse des recettes de gestion courante.

Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	4,85	5,92	1,82	1,96
Retraitements recettes exceptionnelles	0,11	-0,11		
Solde recettes exceptionnelles retraitées	4,96	5,81	1,82	1,96
Dépenses exceptionnelles et provisions	6,48	9,08	7,74	7,59
Solde dépenses exceptionnelles retraitées	6,48	9,08	7,74	7,59
Résultat exceptionnel (4)	-1,52	-3,27	-5,92	-5,63

Le résultat exceptionnel s'améliore de 0,29 M€ du fait d'une diminution des dépenses exceptionnelles combinée à une légère hausse des produits exceptionnels.

Épargne de gestion

<i>En millions d'euros</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	32,91	37,00	35,21	34,71
Résultat exceptionnel (4)	-1,52	-3,27	-5,92	-5,63
Épargne de gestion TIR non déduits	31,27	33,47	28,84	28,78
Épargne de gestion TIR déduits (5 = 3+4)	31,39	33,73	29,29	29,08

La somme de l'épargne de gestion courante (avec la déduction des TIR) et du solde exceptionnel correspond à l'épargne de gestion. L'épargne de gestion est stable par rapport à celle du BP 2019. Cette épargne de gestion permet de calculer l'épargne brute.

Épargne brute

<i>En millions d'euros</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Épargne de gestion TIR déduits (5 = 3+4)	31,39	33,73	29,29	29,08
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,55	6,55	6,19	5,93
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,39	-0,33	-0,28	-0,34
Épargne brute	25,22	27,51	23,38	23,49

Grâce à la diminution du remboursement des intérêts de la dette, l'épargne brute augmente légèrement de 0,11 M€ en le BP 2019 et le BP 2020. Cette épargne de brute permet de calculer l'épargne nette après remboursement du capital de la dette.

Épargne nette

<i>En millions d'euros</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Épargne brute (TIR non déduits)	25,11	27,26	22,93	23,19
Épargne brute (6)	25,22	27,51	23,38	23,49
Remboursement du capital (dont dette récupérable)	22,72	24,73	23,43	24,27
Compensation capital de la dette récupérable	-2,65	-2,47	-2,28	-2,10
Remboursement de la dette (7)	20,07	22,26	21,14	22,17
Épargne nette (TIR non déduits, après deduct° dette récupérable)	5,04	5,00	1,79	1,01
Épargne nette après déduction dette récupérable et TIR (8=6-7)	5,15	5,25	2,24	1,31

Pour mémoire, une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée notamment à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2020 s'élève à 1,3 M€. Pour mémoire, elle était prévue pour un montant de 2,2 M€ au BP 2019. Malgré cette diminution s'expliquant principalement par la hausse du remboursement de la dette, l'épargne nette reste positive, ce qui illustre la politique de soutenabilité financière mise en œuvre par la collectivité.

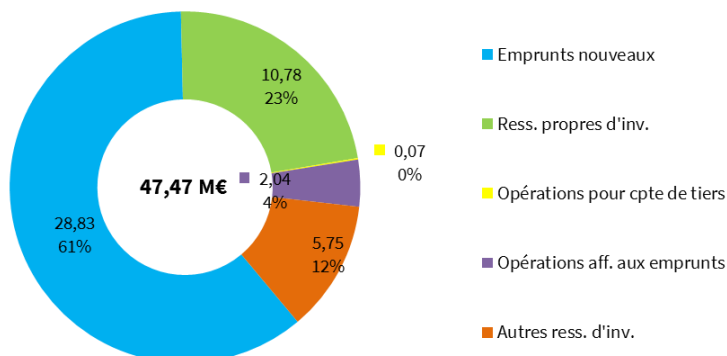
3. Budget d'investissement



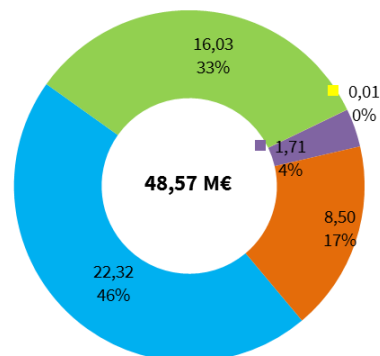
Recettes d'investissement

Rappel : depuis le CA 2015, la présentation des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.

Recettes réelles d'investissement 2019



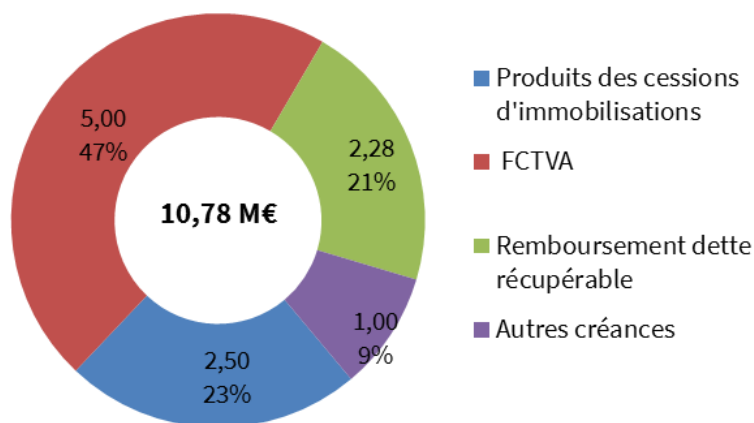
Recettes réelles d'investissement 2020



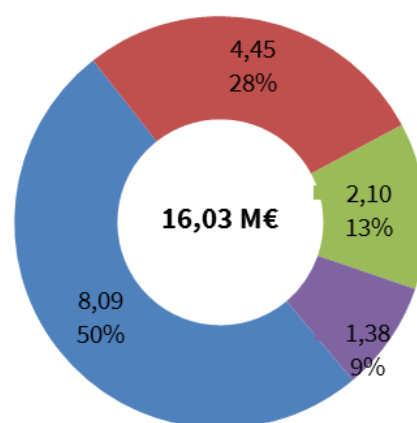
Les recettes réelles d'investissement sont en augmentation par rapport au BP 2019 (+1,1 M€) du fait d'une augmentation des prévisions des produits des cessions d'immobilisations (+5,59 M€) et des subventions d'investissement (+2,75 M€). Au BP 2020, la prévision de recours à l'emprunt est donc en baisse de 6,51 M€ par rapport au BP 2019.

Ressources propres d'investissement

BP 2019



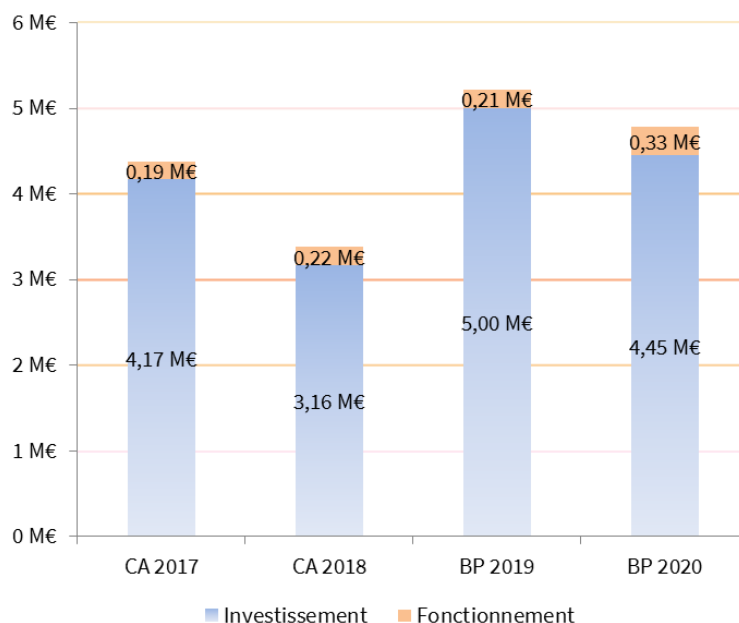
BP 2020



Les ressources propres s'élèvent à 16,03 M€, en hausse de 5,24 M€. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des produits des cessions, passant de 2,50 à 8,09 M€.

Par ailleurs, on note une baisse du remboursement du capital de la dette récupérable du fait de son amortissement dégressif.

Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

La prévision de FCTVA 2020 est en baisse de 0,5 M€ sur l'investissement par rapport au BP 2019.

Emprunt

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Emprunts nouveaux	25,00	20,00	28,83	22,32

La prévision d'emprunts nouveaux diminue de 6,51 M€ par rapport à ceux prévus en 2019, du fait notamment des recettes de cessions et de la hausse des subventions d'équipement.

Autres ressources d'investissement

Comme en 2019, les autres ressources d'investissement sont constituées uniquement de subventions d'investissement pour un montant de 8,5 M€.

Financier	CA 2017		CA 2018		BP 2019		BP 2020	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT								
État	1,33	31,9%	2,03	32,3%	1,69	29,3%	2,77	32,5%
Région	0,12	2,9%	1,11	17,6%	0,26	4,6%	1,01	11,9%
Département	1,78	42,9%	1,53	24,4%	1,36	23,6%	1,96	23,0%
Métropole	0,85	20,5%	1,19	19,0%	0,00	0,0%	0,05	0,6%
Union Européenne	0,00	0,0%	0,00	0,0%	1,09	18,9%	1,81	21,3%
Autres organismes	0,07	1,8%	0,42	6,7%	1,35	23,6%	0,91	10,7%
TOTAL	4,16	100%	6,27	100%	5,75	100%	8,50	100%

Les subventions d'investissement passent de 5,75 M€ au BP 2019 à 8,50 M€ en 2020 (+2,75 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre. Cette hausse s'explique notamment par la perception en 2020 des subventions suivantes :

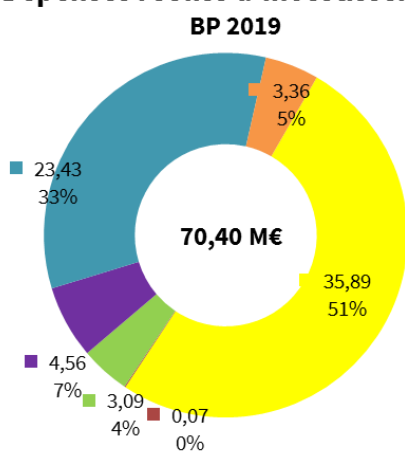
- Région : +0,5M€ pour les travaux liés à la relocalisation du Centre de santé des géants
- Département : +0,38M€ pour les travaux de construction de l'école Marianne Cohn
- Union Européenne : +0,72M€ de FEDER liés au calendrier d'appel de cette recette par la SPL OSER dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires Elisée Chatin, Ampère et Painlevé

Opérations pour compte de tiers

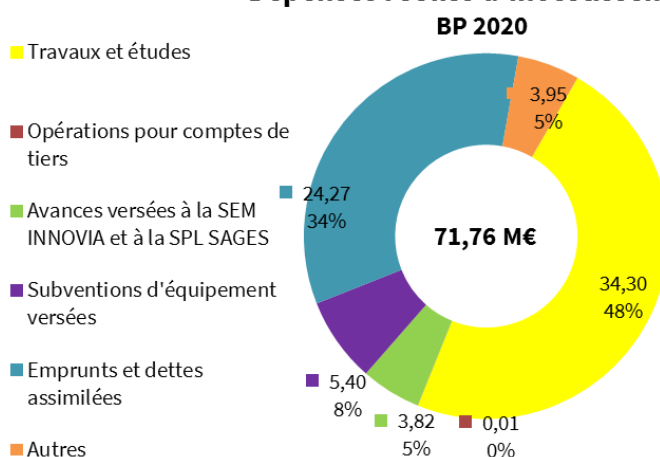
La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturations aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des dépenses et des recettes de ces opérations au BP 2020 est de 0,01 M€. Il s'agit de dépenses relatives aux travaux d'hygiène et de salubrité.

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement



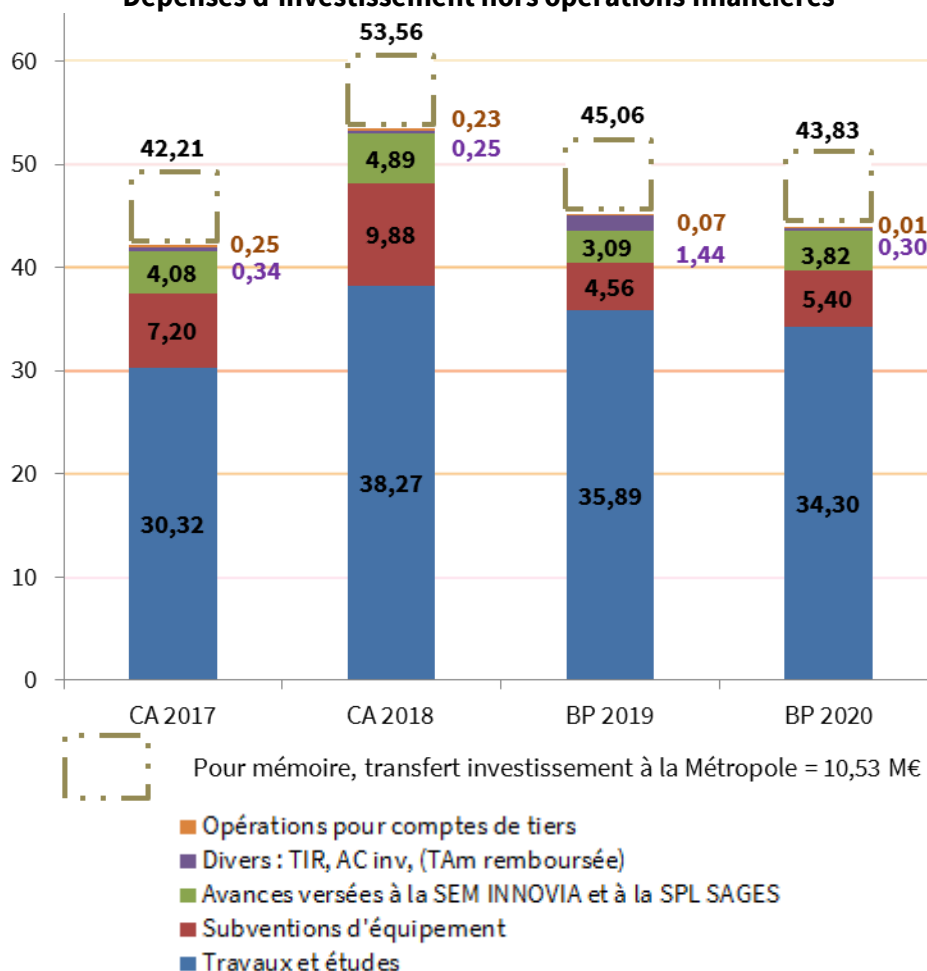
Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 71,76 M€, soit une hausse de 1,36 M€ par rapport au BP 2019. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

- une augmentation des opérations financières du fait des cessions à paiement différé à ACTIS pour les logements Hoche et du centre ancien nécessitant des écritures en dépenses
- une hausse de 0,8M€ du remboursement du capital de la dette
- la hausse des avances versées pour les zones d'aménagement concerté (ZAC) pour 0,7 M€
- la baisse des dépenses pour travaux et études pour 1,59M€

Dépenses d'investissement hors opérations financières



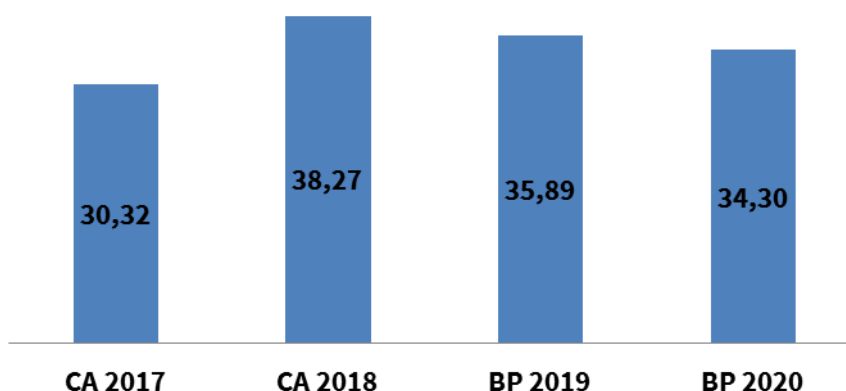
La rubrique « Divers » comprend uniquement les Travaux d'Investissement en Régie (TIR) pour 0,30 M€ en 2020. Cette rubrique est en diminution par rapport à 2019. Les années précédentes, elle incluait également la TAM remboursée et l'AC d'investissement. L'attribution de compensation d'investissement est désormais comptabilisée dans les subventions d'équipement, ce qui explique la baisse du CA 2017 au CA 2018.

Travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP Écoles et Travaux bâtiments culturels.

Travaux et études (M€)



Principales opérations d'investissement

	BP 2020		
	dépenses	recettes	net
Plan écoles et entretien	8,81 M€	1,70 M€	7,10 M€
<i>dont travaux de construction de l'école Marianne Cohn</i>	3,08 M€	0,77 M€	
<i>dont travaux d'extension de l'école Diderot</i>	1,85 M€	0,24 M€	
<i>dont travaux d'extension de l'école Jean Racine</i>	0,84 M€	0,12 M€	
<i>dont travaux d'aménagement l'école Grand Châtelet</i>	0,62 M€	-	
Locaux administratifs : maintenance, sécurité, conditions de travail	6,83 M€	2,75 M€	4,08 M€
<i>dont travaux bâtiment Claudel et équipement numérique</i>	4,05 M€	0,94 M€	
<i>dont mise en sécurité et évolution des fonctions d'accueil Hôtel de Ville</i>	0,63 M€	-	
<i>dont aménagement d'un pôle logistique et technique (halle de repos)</i>	0,45 M€	-	
<i>dont travaux d'améliorations des performance énergétiques SPL OSER</i>	0,17 M€	1,81 M€	
Matériel et équipement des services	5,02 M€	0,15 M€	4,87 M€
<i>dont informatique</i>	2,00 M€	-	
<i>dont renouvellement de la flotte véhicules</i>	2,01 M€	0,13 M€	
Opérations d'aménagement	4,56 M€	0,85 M€	3,71 M€
<i>dont avances versées aux ZAC</i>	3,82 M€	0,00 M€	
Aménagements de quartier	4,30 M€	0,01 M€	4,29 M€
<i>dont travaux d'aménagement de la Place Victor HUGO</i>	1,12 M€	-	
<i>dont fonds de concours Cœur de Ville/Cœur de Métropole</i>	0,71 M€	-	
Politique ville, PNRU	3,61 M€	2,02 M€	1,59 M€
<i>dont Projet A480</i>	1,34 M€	0,97 M€	
<i>dont ANRU 2 Villeneuve</i>	1,33 M€	0,26 M€	
<i>dont ANRU 2 Mistral</i>	0,56 M€	0,21 M€	
Culture : locaux, patrimoines, outils	2,45 M€	0,84 M€	1,61 M€
<i>dont travaux d'aménagement bibliothèque d'étude et du patrimoine</i>	0,80 M€	0,30 M€	
<i>dont travaux Bibliothèque numérique de référence 2</i>	0,34 M€	0,11 M€	
Autre	2,17 M€	5,08 M€	-2,92 M€
<i>dont politique foncière</i>	0,63 M€	4,13 M€	
<i>dont reversement au CCAS d'une recette de cession dans le cadre du Leg de Mme PELLAT</i>	1,01 M€	-	
Sport : maintenance des équipements, accessibilité des bâtiments sportifs...	1,74 M€	0,39 M€	1,35 M€
<i>dont reconstruction des locaux AJAV</i>	0,24 M€	-	
Aide aux bailleurs et copropriétés	1,28 M€	0,70 M€	0,58 M€
<i>dont Projet ABC</i>	0,50 M€	-	
Patrimoine	1,13 M€	0,60 M€	0,53 M€
<i>dont Tour Perret</i>	1,00 M€	0,57 M€	
Nature en ville	0,73 M€	0,00 M€	0,73 M€
Stationnement : aménagement, équipement	0,15 M€	0,00 M€	0,15 M€
Total général (hors TIR)	42,75 M€	15,08 M€	27,67 M€

En 2020, la priorité est à nouveau donnée à l'éducation avec la poursuite du Plan écoles (8,81M€ de dépenses prévues) avec plusieurs projets de construction et extension :

- 3,08M€ seront investis pour la construction de l'école Marianne Cohn
- 1,85M€ seront consacrés à l'extension de l'école Diderot
- 0,84M€ seront investis dans l'extension de l'école Jean Racine
- 0,62M€ seront affectés aux travaux d'aménagement de l'école grand Châtelet

4,19 M€ seront investis en 2020 pour améliorer et développer les équipements culturels, sportifs et associatifs dont :

- 2,45 M€ seront consacrés aux équipements culturels dont 0,80 M€ pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine afin de faire de cette bibliothèque un lieu de rencontre et de convivialité et d'ouvrir l'équipement sur la Ville
- 1,74 M€ seront investis pour le développement, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs dont 0,24M€ pour les travaux de réhabilitation des locaux administratifs de l'AJAV

Une enveloppe de 6,83 M€ sera consacrée en 2020 aux investissements en faveur de la modernisation du service public dont :

- l'optimisation du patrimoine de la Ville via le projet Claudel (4,05 M€),
- les travaux de mise en sécurité, d'évolution des fonctions d'accueil et de remise en état de l'Hôtel de Ville suite à l'incendie (0,63 M€),
- le regroupement d'une partie des équipes techniques dans un centre logistique optimisé au sein de la Halle du repos (0,45M€).

Aussi, un effort important est consacré aux investissements sur le matériel et les équipements des services (5,02 M€ de dépenses prévues en 2020) dont :

- le renouvellement de la flotte de véhicules (2,01M€) afin d'opter pour des véhicules plus propres et ainsi améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants
- la modernisation du matériel informatique (2 M€)

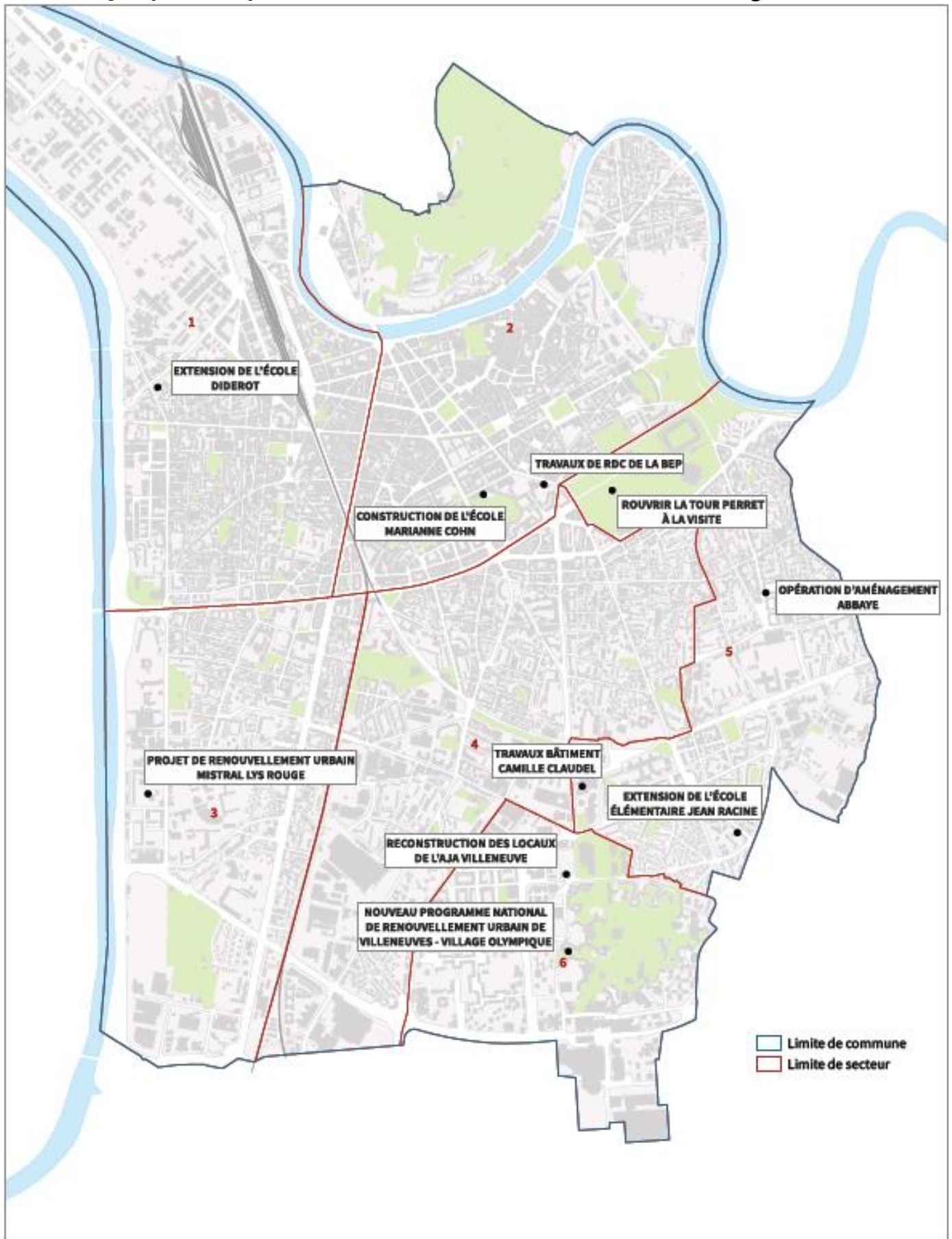
En matière d'aménagement des espaces publics, le projet Cœur de Ville-Cœur de Métropole (CV-CM) se poursuivra en 2020 (0,71 M€ investis sous forme de fonds de concours). En complément de ce projet, des travaux d'aménagement seront réalisés sur la Place Victor Hugo pour un montant de 1,12 M€ : embellissement, rénovation des sols, plantations complémentaires...

Concernant le patrimoine, des dépenses liées au démarrage du projet de restauration de la Tour Perret sont prévues pour un montant d'1M€ en 2020.

De nombreux projets urbains seront développés en 2020 :

- Avances à la SEM INNOVIA et à la SPL SAGES pour la réalisation des Zones d'aménagement concerté Washington Sud, Abbaye, Châtelet, Flaubert et Presqu'île (3,82 M€)
- 1ère phase de l'aménagement de l'Esplanade (0,2 M€),
- Démarrage du deuxième programme de l'ANRU dans les quartiers Villeneuve (1,33 M€) et Mistral (0,56 M€) : réhabilitation de logements sociaux, aménagement des espaces publics...
- Amélioration des espaces publics et rénovation du groupe scolaire Joseph Vallier liées aux travaux de réaménagement de l'A480 (1,34 M€).

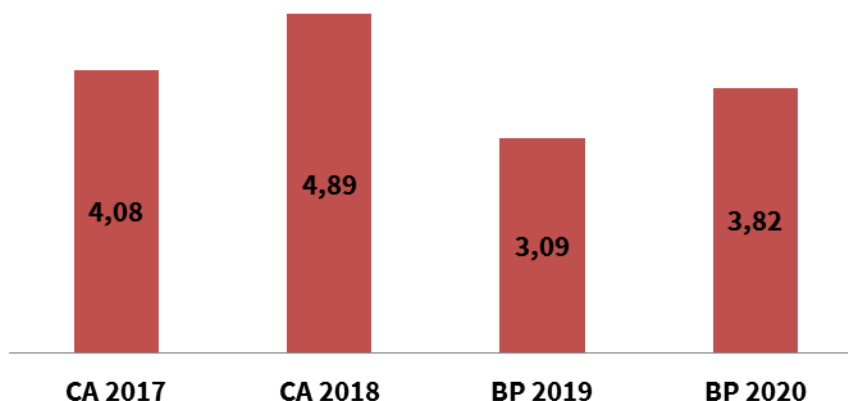
Quelques exemples d'investissements structurants sur le territoire grenoblois



Avances versées pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent les avances versées à la SEM d'aménagement INNOVIA et à la SPL SAGES pour la réalisation des zones d'aménagement concertées considérées comme des créances détenues par la Ville sur ses structures d'aménagement (compte 2764) qui peuvent être considérées comme des dépenses similaires.

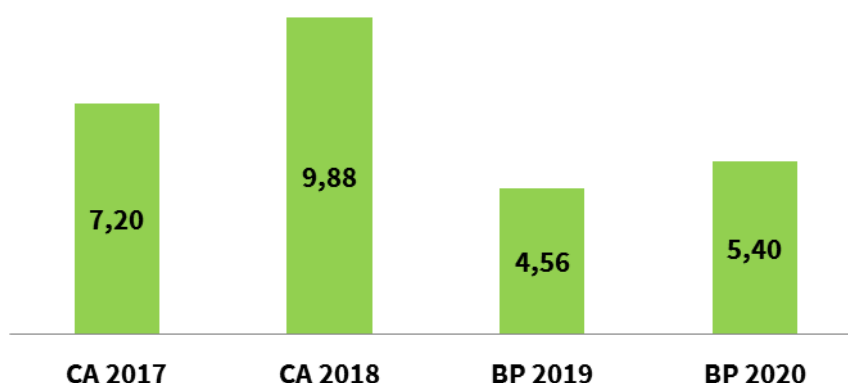
Avances versées pour la réalisation des ZAC (M€)



Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement augmentent de 0,84 M€ par rapport au BP 2019. La hausse est notamment liée à la comptabilisation de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour les compétences « ouvrages d'art » (0,21M€) et « GEMAPI (0,7) M€ dans les subventions d'équipement et à la hausse de cette attribution du fait du transfert de l'équipement ALPEXPO (0,2 M€) intervenu en 2019.

Subventions d'équipement (M€)



FOCUS Investissement – Construction de la nouvelle école Marianne COHN



La nouvelle école Marianne COHN est l'une des 5 créations d'écoles faisant partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique).

Cette école permettra de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires (+25% d'élèves entre 2004 et 2017) à l'échelle du secteur et notamment :

- de « desserrer » l'école Aubrac, composée actuellement de 18 classes et fonctionnant grâce à des modulaires dans la cour,
- de doter la maternelle J. Verne de nouveaux espaces qui lui permettront de retrouver de la fonctionnalité.

Rappel du programme de l'opération :

- Ecole élémentaire de 10 classes dont 2 pouvant accueillir des grandes sections de maternelle.
- Mutualisation des espaces : salle plurivalente et terrain de sport utilisables en dehors du temps scolaire ; cour pouvant être accessible hors temps scolaire
- Bâtiment performant sur le volet environnemental (quantité de bois, confort acoustique, végétalisation, confort thermique...)
- Expérimentation d'une méthode pour améliorer la qualité de l'air intérieur : Manag'R
- Bâtiment passif en énergie

Le bâtiment réalisé sera passif. C'est-à-dire qu'il ne consommera pas plus d'énergie qu'il n'en produit. Cela grâce à une conception bioclimatique et une enveloppe thermique très performante, un système de chauffage et de ventilation économe et à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Surface bâtiment : 2059 m².

Surface espaces extérieurs : 1430 m².

Rappel du calendrier :

- Concours en 2016
- Consultation des entreprises : 1er semestre 2018
- Démarrage des travaux : octobre 2018
- Mise en service : rentrée scolaire 2020

Budget du projet (2019-2022) : 6,3M€
Participation attendue du FEDER : 0,9M€
Participation attendue du Département : 0,4M€

FOCUS Investissement – Extension de l'école Diderot



L'extension de l'école Diderot fait partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique). Elle permet de transformer l'école maternelle actuelle en un groupe scolaire de 8 classes (5 élémentaires et 3 maternelles)

Le programme :

- Construction d'une extension maternelle accueillant trois classes et les espaces associés (salles de sieste, toilettes)
- Construction d'une salle polyvalente ouverte au quartier
- Nouvelle entrée dotée d'un parvis sur la rue du colonel Tanant
- Travaux dans l'existant pour accueillir les classes élémentaires et améliorer l'espace office/restauration scolaire

Calendrier :

- Concours : 2016
- Dépôt du PC : mi 2018
- Lancement des travaux : été 2019
- Livraison école maternelle : septembre 2020
- Livraison école élémentaire et salle polyvalente : septembre 2021

Coût de l'opération : 4,9M€ Participation attendue de l'Etat : 0,8M€

FOCUS Investissement – Extension école élémentaire Jean Racine



Après l'extension de l'école maternelle, celle de l'élémentaire J.Racine est la seconde opération du plan école sur ce groupe scolaire.

Cette extension prévoit deux salles de classes, une salle périscolaire, une salle RASED pour les élèves en difficulté, ainsi que les locaux associés (sanitaires, entretien, circulation).

Le bâtiment sera de niveau R+1, pour une surface utile de 267 m² en liaison avec l'existant.

La ville saisit l'opportunité de l'extension pour ajouter un ascenseur et rendre ainsi accessible le bâtiment actuel et l'extension.

Cette extension permet aussi de repenser l'entrée de l'école avec un petit préau et un parvis réaménagé.

Calendrier :

- Dépôt du PC : mars 2019
- Démarrage des travaux : avril 2020
- Livraison : 1er trimestre 2021

Coût de l'opération : 1,2M€ TTC

Participation attendue du Département : 0,2M€

Participation attendue de l'Etat : 0,2M€

FOCUS Investissement – Reconstruction des locaux AJAV

L'incendie survenu le samedi 18 avril 2015 dans les locaux du siège du club de football de l'Association des Jeunes Athlétique Villeneuve (AJAV) situés dans le bâtiment sportif Porte Villeneuve, 41 rue des Chardonnerets a détruit les vestiaires et le 1er étage du bâtiment.

Les travaux de réhabilitation portent sur les espaces du 1er étage : réalisation d'une salle de réunion équipée d'une kitchenette, d'un bureau pour trois personnes, d'une lingerie, d'un local de stockage et un WC PMR.

Les travaux envisagés comprendront des prestations destinées à la conservation de la charpente et au traitement de la terrasse existante, la dépose de la toiture et du bardage mis en place en 2017 à la suite de l'incendie et des aménagements intérieurs: doublage, carrelage, menuiseries, faux plafond et isolation thermique, cloisons, sol souple, faïençage, peinture, armoire électrique secondaire, raccordement au tableau général basse tension en rez-de-chaussée, travaux d'éclairage, sécurité incendie, chauffage, ventilation et kitchenette.

Le préfabriqué actuellement installé continuera à servir pour les vestiaires arbitres.

Calendrier :

- Consultation des entreprises : été 2019
- Démarrage des travaux : fin 2019/début 2020
- Mise en service : fin du 1er semestre 2020.

Coût de l'opération : 0,2M€ TTC.

Participation attendue de la Métropole : 0,05 M€

FOCUS Investissement – Projet de renouvellement urbain Mistral Lys Rouge – PRIR « ...réduire les césures... »



Ce désenclavement et ce désir d'émancipation se dévoilent « pas à pas » à travers des politiques que l'on pourrait qualifier d' « urbanisme intégré ».

En effet, l'idée est de promouvoir un quartier relié et émancipé au sein duquel on peut trouver de l'habitat diversifié, des équipements publics et associatifs, des commerces et des lieux dédiés à de l'activité économique.

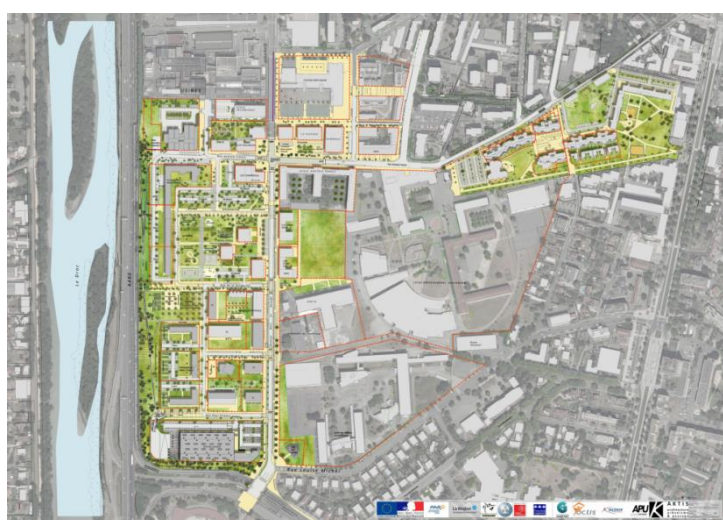
Il s'agit de s'inscrire dans un temps long et dans des dispositifs partenariaux qui nécessitent la mise en place de conventions de type ANRU- REGION et des relations fortes et durables avec les acteurs locaux du Contrat de Ville »

Chiffres clés de l'ANRU1 :

- Dates : 2006 – 2018
- Périmètre d'intervention : environ 20 ha
- Près de 115 M€ toutes dépenses confondues
- 325 réhabilitations
- 380 démolitions
- 376 logements neufs : 109 accessions, 71 locatifs privés, 18 appartements en colocation KAPS, 178 logements sociaux

Chiffres clés de l'ANRU2 (NPNRU) :

- Dates : 2018 – 2024
- Périmètre d'intervention : environ 20 ha
- 42,6 M€ dont près de 11 M€ d'espaces publics ; Ville de Grenoble : 2,5 M€
- 128 réhabilitations Actis
- 86 démolitions Actis
- 115 logements neufs : 41 accessions, 74 locatifs sociaux
- Installation du centre de tri de la Poste et de nouveaux commerces au sein du pôle EPARECA
- Articulation avec le projet AREA



FOCUS Investissement –convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Villeneuves Village Olympique : le volet Habitat



Le projet de renouvellement urbain de Villeneuve Village olympique reconnu d'Intérêt National a été signé par l'ensemble des partenaires de l'ANRU le 2 mai 2019. Des moyens financiers importants sont mobilisés pour la transformation durable du quartier en priorité pour renforcer l'attractivité, en favorisant la mixité sociale et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Les huit axes de développement du projet urbain des Villeneuves s'articulent autour de :

- Cinq axes concernant des travaux conséquents sur les volets : Habitat, Aménagement des espaces publics, Équipements publics, Activité économique et Innovation
- Trois axes complémentaires portant sur l'amélioration des conditions de vie au quotidien : Proximité, Emploi, Éducation

Le programme de travaux sur l'Habitat

L'habitat est un important levier pour l'amélioration du cadre de vie et du quotidien, les interventions sur l'habitat représentent 70% du budget global du projet des Villeneuves pour des travaux de grande ampleur. Le projet urbain prévoit une campagne de réhabilitation massive des logements, avec l'accent mis sur l'amélioration des performances énergétiques pour maîtriser les consommations d'énergies, à la fois dans l'habitat public et privé.

La réhabilitation de plus de 1600 logements sur Villeneuve et Village Olympique est programmée en première phase du projet, pour environ 1300 logements sociaux ainsi que 350 logements privés.

La ville de Grenoble apporte un soutien financier à ce programme de rénovation sur l'Habitat public et privé

Participation Ville de Grenoble sur l'Habitat : 5,4 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation Habitat public et privé : 130 M€ TTC

61 M€ portés par les Bailleurs, 24,7M€ de l'ANRU, 21 M€ de l'ANAH ,

12 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 3,3 M€ portés par les propriétaires privés et 1,5M€ de fonds européens.

Les programmes de travaux sur l'Habitat privé : le Plan de sauvegarde des copropriétés de l'arlequin

Le Plan de Sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin (situées aux adresses allant du 60 au 120 et du 130 au 170 galerie de l'Arlequin) s'adresse spécifiquement aux copropriétaires privés pour la réalisation de travaux de rénovation et d'amélioration des parties communes de leurs immeubles (façades, toitures, coursives...). Ils bénéficient pour cela d'aides financières exceptionnelles de l'Etat, par l'agence Nationale d'amélioration de l'Habitat (Anah), complétées par les collectivités pour parvenir à des « restes à charge » supportables. L'objectif premier des rénovations est de permettre la diminution des consommations d'énergie grâce à l'isolation thermique par l'extérieur. La première phase des travaux du plan de sauvegarde (PDS1) de scission a débuté en 2019 et se termine en 2020.

Plan de sauvegarde 1

Création de sous-stations de chauffage

en vue de la scission de la copropriété 130-170 Arlequin



- Lot 1 : Gros oeuvre/maçonnerie : OPC - ECO
TDMI - Pont de Claix
CCG - Grenoble
04.76.49.22.04
- Lot 2 : Serrurerie/métallerie
TDMI - Pont de Claix
- Lot 3 : Ascenseurs
ACAF - Eybens
Maître d'oeuvre d'exécution
CET BET Fluides - Meylan
04.76.90.62.18
- Lot 4 : Travaux / Hydraulique
IDEX - Seyssinet Pariset
Bureau de contrôle
APAVE - Echirrolles
04.76.33.33.33
- Lot 5 : Electricité
ROFILOG - Fontaine
Coordonnateur sécurité
APAVE - Echirrolles
04.76.33.33.33

Durée des travaux : 10 mois
Livraison estimée : fin juillet 2019
Maîtrise d'ouvrage :
FONCIA Alpes Dauphiné - Echirrolles

Coût de l'opération
1 564 297 € TTC

La seconde phase concerne les travaux de rénovation et sera formalisée par cinq conventions de plan de sauvegarde (PDS2) pour chacune des copropriétés nouvellement créées. Le programme de travaux est estimé à 45,5 M€ TTC et vise la réhabilitation des 586 logements dont 350 privés avec une ambition de rénovation énergétique qui permet d'atteindre un niveau de performance équivalente au label BBC RENOV – 20% soit 77 kWhEP/m².an.

Les autres copropriétés souhaitant mener des travaux de réhabilitation peuvent s'appuyer sur le dispositif MurMur 2 et le Plan Initiative copropriétés, ce qui permet d'envisager des financements aux travaux majorés dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les programmes de travaux pour l'habitat social sur l'Arlequin

Les opérations en cours

Le programme de travaux pour la Réhabilitation du 60 Galerie de l'Arlequin par ACTIS :

- Réalisation de Hall d'entrées sécurisés ;
- création d'une montée supplémentaire avec de nouveaux ascenseurs ;
- réhabilitation thermique avec amélioration de la performance énergétique ;
- rénovation des logements et mise en accessibilité de 2/3 des appartements contre 1/3 aujourd'hui.

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique). Ces principes d'intervention sont repris dans les différentes réhabilitations à suivre.

Participation Ville de Grenoble : 0,2 M€ TTC
 Coût Total des travaux rénovation: 6,2 M€ TTC
 0,7 M€ de l'ANRU, 0,3 M€ FEDER, 0,5 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0, 2 M€ Ville de Grenoble ;
 5,1 M€ ACTIS (fond propre et prêts.)
 Réalisation des travaux : Démarrage 2018 – fin 2019



GRENOBLE

Réhabilitation 60 Galerie de l'Arlequin



- Création de circulations verticales et halls
- Réhabilitation énergétique
- Renovation des logements et des parties communes

Durée des travaux :
14 mois

Maîtrise d'ouvrage :
ACTIS
OPH de la Région Grenobloise
25 avenue de Constantine

Conduite d'Opérations
Direction du Développement et du Patrimoine
04 76 20 41 20

N° Permis de Construire
B185 17 U1087

Conception / Réalisation
Bouygues Bâtiment Sud-Est
Grenoble • 04 13 64 27 00

Cotraitant
Aktis Architecture
Grenoble • 04 76 47 34 24

Cotraitant
Betrec
Grenoble • 04 76 42 83 96

Cotraitant
CET
Meylan • 04 76 90 62 18

**Bureau de Contrôle
Coordonnateur Sécurité**
Bureau Véritas
Saint-Ismier • 04 76 24 00 26

Coût de l'opération
6 207 000 €



VILLE DE GRENOBLE	201 000,00
EUROPE ITI	301 500,00
METRO	502 500,00
CDC ACTION LOGEMENT	2 510 039,00
CDC ECO PRET	593 461,00
ANRU	983 545,00
ACTIS	1 114 955,00

La Réhabilitation du 70 Galerie de l'Arlequin par ACTIS

Le programme de travaux reprend les principes d'interventions des opérations précédentes.

Démarrage 2020 – fin 2022

Ville de Grenoble : 0,2 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation: 4,2 M€ TTC

2,8 M€ ACTIS (fond propre et prêts), 0,6 M€ de l'ANRU, 0,6 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0,2 M€ Ville de Grenoble

Réalisation des travaux : Démarrage 2020 – fin 2022



Prestations

Une grande diversité de typologie

- du T1 bis au T5
- des logements classiques, accessibles, ou des organisations plus contemporaines, voire modulables.
- 50% des logements sont rénovés
- rangements intégrés
- vue sur les massifs montagneux
- larges baies vitrées ouvrant sur terrasses
- 2/3 des logements de plain pied
- possibilité de logement adapté

Un bâtiment rénové

- Bâtiment Basse Consommation (étiquette B) avec chauffage collectif
- Des charges maîtrisées
- Parties communes rénovées
- Une résidence sécurisée : contrôle d'accès par interphonie, vidéoprotection



Environnement

Résidence située dans un cadre en pleine mutation porté par le projet de renouvellement urbain qui donnera le jour à l'**Éco-quartier** populaire de la Villeneuve prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux et urbains.

Idéalement située à proximité du parc et du lac Jean Verlhac.
Commerces sur l'avenue Marie Reynoard.
Équipements sportifs et culturels (bibliothèque, salle de spectacle)
Équipements scolaires : école et collège à proximité immédiate
Tramway A, arrêt La Bruyère, au pied de la résidence.

Le programme de travaux pour l'habitat social sur le Village Olympique :

Réhabilitation thermique des tours 32 -34 Marie Reynoard : 106 logements du bailleur Actis

Une réhabilitation thermique qui permet de passer d'une étiquette énergétique (D) avant travaux à étiquette énergétique (B) après travaux. Le programme de travaux comprend :

- Menuiseries extérieures double vitrage,
- Isolation extérieure (14cm),
- isolation / étanchéité toiture terrasse, Flocage sous-sol.

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC* rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique). * Bâtiment Basse Consommation

L'opération est certifiée NF Habitat, avec une efficacité énergétique supérieure de 20% à la norme BBC. Réalisation des travaux Démarrage début 2019 – fin 2020

Dans le cadre du renouvellement social et urbain des Villeneuves, Actis réhabilite les tours 32 et 34 de l'avenue Marie Reynoard.

Cette opération marque la fin du programme de rénovation de l'ensemble du patrimoine d'Actis au Village Olympique.

Les objectifs de cette réhabilitation

- Améliorer la qualité du bâtiment et des logements.
- Réduire la consommation d'énergie.
- Préserver le patrimoine en respectant la charte architecturale du Village Olympique
- Améliorer votre confort au quotidien

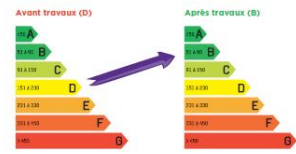


PROGRAMME DES TRAVAUX

1 TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE

ISOLATION THERMIQUE DE L'ENVELOPPE DES BATIMENTS

- Menuiseries extérieures double vitrage
- Ventelles coulissantes sur les loggias
- Isolation extérieure (14cm)
- Isolation / étanchéité toiture terrasse
- Flocage sous-sol



CHANGEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION

- Installation d'une ventilation naturelle assistée

CHAUFFAGE

- Séparation du réseau de chauffage des logements et locaux tertiaires
- Désembouage
- Équilibrage et réglages du circuit de chauffage et des robinets thermostatiques

À noter!

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC* rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique). *Bâtiment Basse Consommation L'opération est certifiée NF Habitat, avec une efficacité énergétique supérieure de 20% à la norme BBC.



PLANNING DE JANVIER 2019 À JUIN 2020



JANVIER / FÉVRIER 2019 : PRÉPARATION DU CHANTIER



MARS 2019 / JUIN 2020 : CHANTIER



À noter!

Horaires de travaux : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 avec pause sans travaux bruyants entre 12h00 et 13h00. Les entreprises veilleront à respecter les horaires du chantier et notamment à respecter la pause méridienne.

2 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

DANS LES LOGEMENTS

- Mise en sécurité électricité et gaz des logements
- Mise en place des équipements (prise électrique, arrivée et évacuation d'eau) pour installation d'un lave-vaisselle
- Réparation du sol et nez des balcons, peinture sol
- Renforcement des garde-corps des balcons

DANS LES PARTIES COMMUNES

- Reprise de l'éclairage des parties communes (LED)
- Mise en sécurité électriques colonnes montantes
- Sécurité incendie : trappes de désenfumage / portes coupe-feu
- Reprise des auvents à l'entrée des 2 tours
- Riféction portes gaines techniques, plafonds halis, cabines ascenseurs
- Curage des chutes d'eaux usées et eaux vannes
- Remplacement de l'installation des paraboles collectives

À noter!

Pour intervenir dans votre logement, l'entreprise prendra rendez-vous.

Coût participation Ville de Grenoble : 0,3 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation Tours 32- 34 av Marie Reynoard : 4,9 M€ TTC

2,9 M€ ACTIS (fond propre et prêts), 0,7 M€ de l'ANRU, 0,5 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0,5 M€ FEDER, 0,3 M€ Ville de Grenoble. Réalisation des travaux : démarrage 2019 –2020

Rénovation des 626 logements sociaux du Village-Olympique du bailleur SDH, Société Dauphinoise de l'Habitat : un programme de travaux comprenant une Réhabilitation thermique et des travaux dans les logements. Démarrage étude préalable début 2020, réalisation des travaux 2021- fin 2024



Coût participation Ville de Grenoble : 1,8M€ TTC

Coût Total des travaux de rénovation 626 logements sociaux SDH Village Olympique : 25,5 M€ TTC

17,2 M€ SDH (fond propre et prêts), 3 M€ ANRU, 3 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 1,8 M€ Ville de Grenoble, 0,6 M€ FEDER Union Européenne

FOCUS Investissement | Opération d'aménagement Abbaye



L'opération d'aménagement Abbaye est l'une des 7 opérations d'aménagement concédées par la Ville de Grenoble. C'est aussi la plus récente (mars 2019) mais aussi l'une des plus complexes dans son objet.

En effet l'objectif de renouvellement urbain de la Cité emblématique se double d'une volonté de redynamiser le centre névralgique du grand quartier autour de la place de la Commune de 1871. Labélisée Architecture Contemporaine Remarquable et pièce essentielle de la démarche Ville d'Art et d'Histoire, la Cité HBM est un objet de patrimoine qu'il convient de réhabiliter mais aussi d'ouvrir sur le quartier, en pleine recomposition depuis les années 2010, avec notamment l'opération ANRU sur le quartier Châtelet.

A terme les 234 logements accueilleront 34 % de logements locatifs sociaux, des logements locatifs libre et de l'accession, mais aussi des équipements et locaux communs au service des habitant-es et plus largement du quartier, ouverts sur des cœurs repensés et largement végétalisés.

Enfin, pendant la phase de mise en œuvre opérationnelle sera favorisée une **période « d'urbanisme transitoire »**, laboratoire du quartier de demain en transition, afin de redonner dès aujourd'hui vie au site via des occupations temporaires de bâtiments par des acteurs-trices socio-culturels, mais aussi par des préfigurations des espaces publics et des événements.

Programme de l'opération :

- Concession d'aménagement : 7,5 Ha
- Surface des espaces publics réaménagés : 2,3 Ha
- Surface totale des bâtiments : 14 790 m², dont
 - 10 862 m² réhabilités (12 bâtiments – 184 logements)
 - 3 928 m² reconstruit (3 bâtiments – 50 logements)
 - 897 m² d'activités, services, équipements, locaux communs

Calendrier :

- Mandat d'études préalable : 2016-2018
- Lancement Concession d'aménagement : Mars 2019
- Urbanisme Transitoire (îlots Centre et Sud): 2020 - 2024
- Démarrage des travaux îlot Nord : 3e trimestre 2020
- Livraison îlot Nord : 2022
- Livraison îlots Centre et Sud : 2025

Budget du projet (2019-2022) : 9,9M€

Recettes : 7,5 M€, dont vente de charges foncières : 3,1M€, CPER: 0,7M€, Métro: 3,7M€

Ville de Grenoble : 2,4 M€ (soit une participation annuelle de la ville comprise en 230 et 400 K€ /an dans la période 2020-2025)

FOCUS Investissement – Ré-ouvrir la Tour Perret à la visite



La tour Perret est un belvédère urbain d'observation des montagnes de 90m désigné par le nom de son architecte. Elle a été construite en 1925 comme signal d'appel de l'Exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme qui connut un franc succès : plus d'un million de visiteurs en 5 mois. C'était la première tour en béton armé au monde. Bien que fermée au public depuis 1960, elle est qualifiée de chef d'œuvre par les historien-nes de l'architecture et classée Monument historique. Elle marque le début d'un changement architectural majeur dans la ville par l'introduction du béton armé. Aujourd'hui la tour s'affirme comme un emblème de la ville.

Le projet consiste à restaurer l'édifice pour la ré-ouvrir à la visite.

Restaurer la tour Perret offre une opportunité d'apprendre sur la restauration des bétons anciens, enjeu majeur pour les bâtiments du XX^e siècle à l'échelle nationale et internationale. En effet, les techniques de restauration des bétons n'ont pas fait leurs preuves jusqu'à ce jour et ce chantier voulu « pilote » par la Ville

permettra d'accroître la connaissance sur ce sujet.

Une fois restaurée la tour pourra retrouver sa fonction d'origine : un belvédère d'observation des montagnes depuis sa plateforme équipée d'une table d'orientation à 60 mètres de haut. Il s'agira également de développer d'autres usages porteurs de sens à l'échelle de la ville et de l'agglomération avec un modèle d'exploitation économiquement viable. Le programme est en cours de définition.

Calendrier :

- Février 2019 : Choix du maître d'œuvre pour la restauration.
- Mai 2019 : Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition des usages futurs.
- 2019 : Etudes de diagnostic et d'avant-projet de la tour pour positionner le projet d'usage ;
- 2020 : Chantier-test du protocole de restauration – Définition du projet d'usage et programmation.
- 2021 – 2022 : Chantier de restauration de la tour et des équipements connexes ;
- Fin 2022 : ouverture au public.

Coût de l'opération :

La restauration est à ce jour estimée à 6,5 millions d'euros HT + coût des aménagements associés (définis début 2020).

Le plan de financement prévoit **en ce qui concerne la restauration** : des aides de l'Etat (40%), du département (24%), de la Région (3%) soit un total de 67% de cofinancement.

Une recherche de mécénat dont une souscription populaire sera organisée en 2020 afin de compléter le financement de la Ville.

FOCUS Investissement – Une flotte de véhicules en transition

Pour préserver la qualité de l'air et la santé des habitant-es, la Ville fait évoluer ses pratiques et son patrimoine :

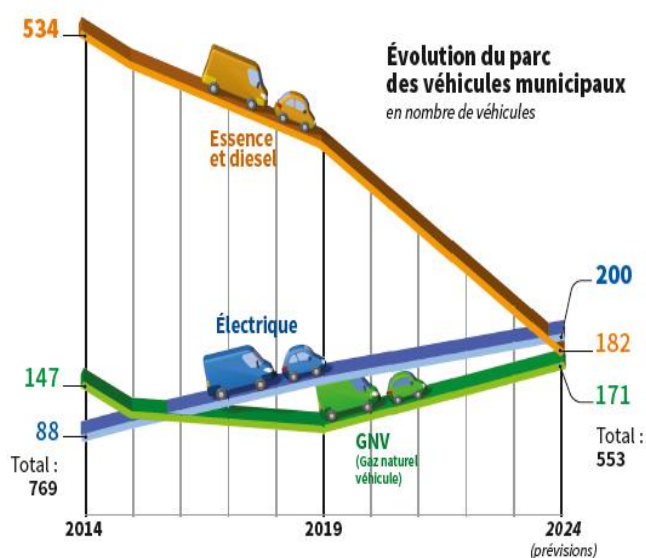
- **Optimisation** du nombre de véhicules : réduction des deux tiers du nombre de véhicules légers d'ici 2024.
- **Transition énergétique** : d'ici 2025, plus de la moitié de la flotte de véhicules aura évolué vers des modèles électriques ou gaz.
- **Formation** : 17 mécanicien-nes entretiennent la flotte et se forment aux nouvelles motorisations.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES : - 58 %

ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE : - 34 %

BALAYEUSE ÉLECTRIQUE PAR RAPPORT AU DIESEL
3 À 7 DÉCIBELS DE MOINS



Autorisation de programme créée en 2019 d'un montant de 10 M€ pour assurer la transition énergétique de la flotte de véhicules jusqu'en 2024

Mobilisation de subventions auprès du FSIL et de l'Ademe (GNVolont'air) : 0,54 M€

FOCUS Investissement - Bibliothèque d'études et du patrimoine



Dans le cadre du plan lecture 2018-2025, la bibliothèque d'étude et du patrimoine (BEP) est l'une des deux têtes du réseau de lecture publique grenoblois. Labellisée architecture remarquable du XXe siècle, cette bibliothèque marque l'entrée du cœur de ville. Elle abrite des collections patrimoniales de portée universelle et fait partie des 3 bibliothèques les plus fréquentées du réseau, notamment par les chercheurs et étudiants (41 heures d'ouverture hebdomadaire, soit l'amplitude horaire la plus importante du réseau).

En première pierre du plan lecture 2018-2025 et du réseau de demain, la ville de Grenoble a décidé d'entreprendre la réhabilitation/requalification du rez de chaussée de cette grande bibliothèque d'étude et de patrimoine.

Les objectifs :

- Ouvrir la bibliothèque sur la ville (ouverture des fenêtres, entrée de lumière naturelle), visibilité sur l'extérieur depuis l'intérieur, sur l'intérieur depuis l'extérieur
- Faire de la bibliothèque un lieu de rencontre, de convivialité, de détente (hall ouvert sur un café, dans la rotonde et le logement qui sont aujourd'hui inaccessibles au public, vue sur la Tour Perret, nouvelle place publique intérieure)
- Donner envie de découvrir les richesses patrimoniales de la bibliothèque : une artothèque ouverte, visible depuis l'extérieur, des espaces permettant de dynamiser les actions événementielles et de valoriser les collections, notamment par des expositions.

Coût du projet : 0,8 M€ de travaux ; 1,4 M€ toutes dépenses confondues

Livraison travaux printemps 2020

Projet porté en partenariat avec l'État : Préfecture de l'Isère (0,2 M€ en 2019), Ministère de la culture/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (0,4 M€ entre 2019 et 2021).

La bibliothèque municipale est soutenue par le département de l'Isère.

FOCUS Investissement - Bibliothèque numérique de référence 2



En 2012, la ville de Grenoble s'est engagée dans le projet de « bibliothèque numérique de référence » (BNR), qui a permis de moderniser le réseau (matériel informatique, câblage, etc.) et de construire la « numothèque » : des ressources numériques issues de tous les champs de la connaissance, accessibles à l'ensemble des usagers du réseau grenoblois.

L'Etat a labellisé la Ville en 2019 pour une deuxième « bibliothèque numérique de référence », véritable volet numérique du Plan lecture 2018-25 qui se décline autour de 3 volets :

- Réseau et modernisation des outils informatiques :
 - mise en place de la RFID (système d'identification par radio fréquence) et automatisation des transactions de prêt et de retour qui permettra aux équipes de dégager plus de temps pour l'accueil des publics
 - modernisation des espaces numériques des bibliothèques
 - remplacement du système de gestion de bibliothèque (SGB) actuel Portfolio par la mise en place d'un système de nouvelle génération
 - extension de la numothèque à la métropole et développement des contenus en ligne.
- Valorisation du patrimoine :
 - migration de Pagella, la bibliothèque numérique patrimoniale de Grenoble, vers un site de la bibliothèque nationale de France, Gallica marque blanche, permettant un véritable référencement
 - poursuite des campagnes de numérisation des collections patrimoniales menées dans le cadre de la BNR1
 - médiation des collections patrimoniales, notamment en investissant le hall de la BEP réhabilité
- Formation : plan global de formation au numérique pour les agents, conduit en lien avec le service formation de la ville et sur la durée, afin de consolider en interne les questions de culture et de médiation numérique pour mieux les porter vers le public.

Budget du projet (2019-2022) : 1,2 M€

Participation attendue de l'État/Ministère de la culture : 0,4 M€

Une participation de la Métropole est attendue pour la mise en place du nouveau service « numothèque Grenoble-Alpes »

FOCUS Investissement – Bâtiment Camille Claudel



Le bâtiment Camille Claudel, situé rue Paul Claudel (en face de la MC2), regroupera en 2020 près de 500 agents de la Ville et du CCAS. Il constituera le second pôle d'accueil du public après l'hôtel de Ville.

L'accueil sera commun pour des démarches auprès de la Ville (urbanisme, sports, éducation-jeunesse, santé publique et environnementale, environnement et cadre de vie...) et du CCAS (services du siège, accueil petite enfance, pôle inclusion financière..).

Les services de la Ville et du CCAS qui seront transférés sont actuellement répartis sur une dizaine de sites différents, qui sont inscrits dans un schéma de valorisation immobilière (cessions, mises à disposition dans le cadre de Gren' de projets, ...).

Entre 2019 et 2020, la Ville et le CCAS conduisent les travaux d'aménagement et d'équipement numérique du site :



Les travaux de mise en sécurité

Le bâtiment relève actuellement de la réglementation du code du travail, mais deviendra un établissement recevant du public (ERP) 5^{ème} catégorie. Ce changement de statut implique un certain nombre de travaux obligatoires de mise en sécurité : circulations, escaliers, nombres d'issues de secours, portes coupe-feu supplémentaires ...



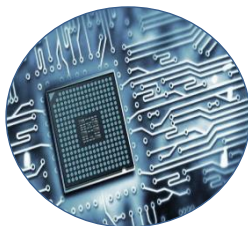
L'aménagement du hall d'accueil

Le hall sera entièrement rénové pour adapter les locaux au flux qui sera accueilli à Claudel (environ 300 personnes par jour). L'aménagement de l'accueil s'appuie sur les propositions des agents Ville et CCAS, et des usagers, pour construire un format qui favorise l'innovation, garantit l'accès aux droits et place les usagers au cœur de son fonctionnement.



L'évolution des espaces de travail

Les bureaux sont actuellement configurés pour les équipes du Crédit Agricole. Les agents de la Ville et du CCAS qui rejoignent le site ont été concertés pour repenser ces espaces de travail, afin qu'ils reflètent leurs organisations et leurs modes de travail. Le mobilier actuellement en place a été acheté en même temps que le bâtiment, et sera réutilisé. Dans le cadre de la qualité de vie de travail, une démarche parallèle et complémentaire est menée afin d'améliorer les conditions de travail.



L'équipement numérique du site

L'implantation à Claudel implique un investissement sur les réseaux et le câblage interne, ainsi que des acquisitions et des installations au sein des futurs espaces de travail et d'accueil : wifi, téléphonie, équipement des salles de réunion et de formation, équipement numérique du futur accueil (écrans, bornes, espace numérique accessible au public...).

Coût du projet : 5 M€ (0,4 M€ en 2019, 4 M€ en 2020, 0,6 M€ en 2021) - Contribution du CCAS de 0,98 M€ (0,04 M€ en 2019, 0,94 M€ en 2020) / Déménagement : 2020

Opérations pour compte de tiers

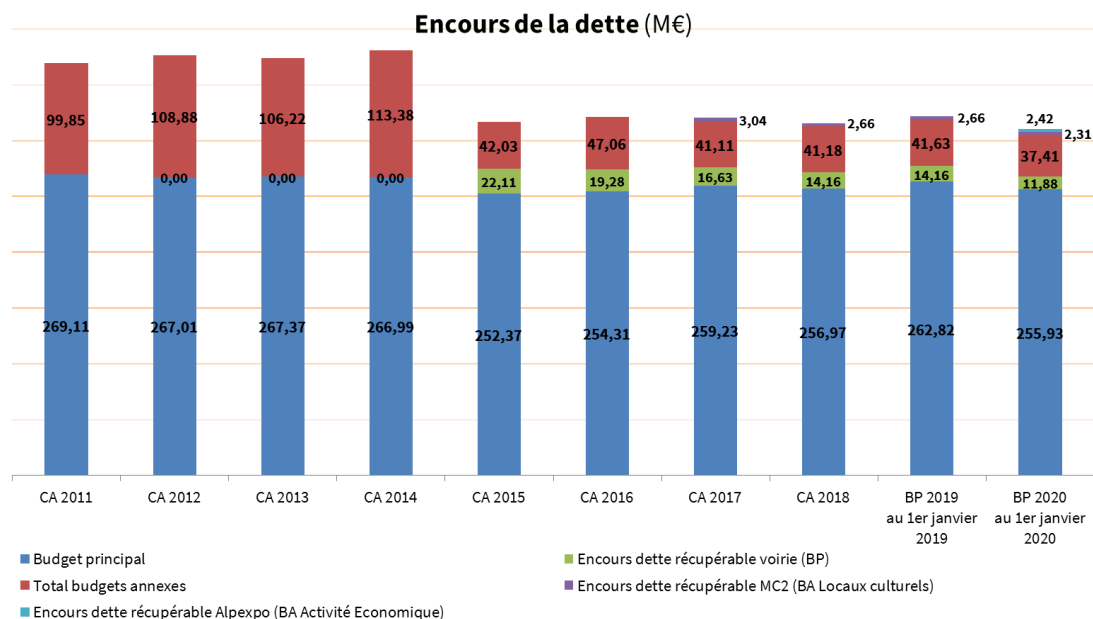
Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont prévues à hauteur de 0,01 M€ en 2020 principalement pour des travaux hygiène et de salubrité.

Autres dépenses d'investissement

Elles intègrent des écritures en dépenses et recettes d'un montant identique permettant de réaliser des tirages et remboursements sur des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour un montant de 1,70 M€ (compte 16449 en dépenses et 16441 en recettes), les cessions à paiement différé auprès d'ACTIS pour les logements Hoche et centre ancien pour 1,92 M€, les immobilisations financières pour un montant de 0,33 M€ ainsi que les cautions reversées à des tiers pour un montant de 0,01 M€ (compte 165).

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Année de création de l'AP	AP votées (dont 2020)	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement réalisés < 01/01/2019	Crédits de paiement réalisés 2019	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2019*	Crédits de paiement votés 2020	Total CP restant à réaliser au-delà de 2020
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Solidaire et Citoyenne		58 180 412 €	31,3%	23 937 083 €	54 416 €	23 991 500 €	1 918 138 €	32 270 774 €
ANRU 2 Villeneuve	2020	30 231 731 €	16,2%	- €	- €	- €	1 333 457 €	28 898 274 €
ANRU 2 Mistral	2020	2 830 001 €	1,5%	- €	- €	- €	564 681 €	2 265 320 €
Jouhaux - à clôturer	2007	4 100 744 €	2,2%	3 253 802 €	- €	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral - à clôturer	2007	9 785 296 €	5,3%	9 738 381 €	- €	9 738 381 €	- €	46 915 €
Teisseire	2007	11 232 640 €	6,0%	10 944 900 €	54 416 €	10 999 317 €	20 000 €	213 323 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville émancipatrice		104 210 365 €	56,0%	49 533 757 €	8 541 896 €	58 075 652 €	11 558 784 €	34 575 929 €
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2019	799 400 €	0,4%	- €	- €	- €	742 300 €	57 100 €
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2019	5 367 400 €	2,9%	- €	- €	- €	102 780 €	5 264 620 €
Plan Ecoles	2016	65 090 255 €	35,0%	23 578 868 €	5 220 261 €	28 799 129 €	8 806 242 €	27 484 884 €
Travaux bâtiments culturels	2017	6 056 761 €	3,3%	1 312 360 €	1 549 041 €	2 861 401 €	1 892 462 €	1 302 898 €
Centre sportif JP Motte	2017	5 068 949 €	2,7%	2 834 620 €	1 764 325 €	4 598 945 €	15 000 €	455 004 €
Salle de musiques amplifiée - Budget annexe Locaux culturels	2006	10 170 355 €	5,5%	10 160 430 €	8 269 €	10 168 700 €	- €	1 655 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 657 245 €	6,3%	11 647 477 €	- €	11 647 477 €	- €	9 768 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Durable		23 718 676 €	12,7%	9 202 612 €	2 621 206 €	11 823 818 €	3 296 331 €	8 598 527 €
Plan de renouvellement de la flotte véhicules	2019	10 308 038 €	5,5%	- €	- €	- €	2 009 673 €	8 298 365 €
Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo	2019	1 400 000 €	0,8%	- €	- €	- €	1 116 658 €	283 342 €
ZAC Teisseire / JO - BP - à clôturer	2004	4 795 345 €	2,6%	4 778 527 €	- €	4 778 527 €	- €	16 818 €
SPL OSER	2017	7 215 293 €	3,9%	4 424 085 €	2 621 206 €	7 045 291 €	170 000 €	2 €
TOTAL		186 109 453 €	100%	82 673 452 €	11 217 518 €	93 890 970 €	16 773 253 €	75 445 229 €



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 11,33 M€ (-3,53%), passant de 321,27 M€ au BP 2019 à 309,95 M€ au BP 2020. Après retrait des dettes récupérables, l'encours de dette de l'ensemble des budgets diminue de 11,11 M€ (-3,65%), passant de 304,45 M€ à 293,34 M€.

Lors du BP 2019, il était prévu d'encaisser la totalité des emprunts votés en 2018 (33,72 M€) ; toutefois, seuls 23,09 M€ ont été encaissés en 2018 sur l'ensemble des budgets.

Pour la préparation du BP 2020, il est prévu un encaissement maximum d'emprunts 2019 de 21,96 M€ au lieu des 36,23 M€ votés sur l'ensemble des budgets. Ainsi, l'encours de dette prévisionnel au 01/01/2020 tient compte de l'ajustement des emprunts 2018 réellement encaissés et de la prévision plus fine d'encaissement des emprunts 2019.

Aussi, dans le cadre de la délibération n°65-18360 du 08/07/2019, l'encours de dette de l'ensemble des budgets tient compte à partir du 01/01/2019 des régularisations d'encours transférés à Grenoble-Alpes Métropole pour les transferts des compétences « eau potable », « développement économique » et « parcs de stationnement ».

Annuité de la dette		CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
En euros					
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818, 16441 et 168751)	21 742 934	23 749 797	22 445 279	23 290 785
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-2 649 578	-2 469 093	-2 284 998	-2 097 222
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000	980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts	7 151 692	7 105 383	6 678 589	6 425 657
	Produits financiers	-601 019	-558 760	-486 325	-494 271
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie et stationnement	-385 616	-332 624	-283 242	-337 542
	<i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i>	<i>29 273 606</i>	<i>31 276 419</i>	<i>29 617 543</i>	<i>30 202 171</i>
TOTAL	26 238 412	28 474 702	27 049 303	27 767 407	

L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

L'annuité devrait augmenter en 2020 sous l'effet notamment de la hausse du remboursement du capital du fait du profil de dette du budget principal.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

À noter que le capital remboursé prend en compte les régularisations d'encours des ex BA Stationnement et Eau avec la Métropole de Grenoble.

4. Équilibres et ressources propres



<i>En millions d'euros</i>	BP 2019	BP 2020
Dépenses à couvrir par des ressources propres	24,49	24,36
Emprunts et dettes assimilées	23,43	24,27
Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,99	0,00
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,07	0,09
Ressources propres	40,43	46,20
Ressources propres externes : FCTVA, TLE, TAm créance GFP de rattachement et autres établissements publics	8,28	7,93
Ressources propres internes : amortissement des immobilisations, provisions et participations	12,24	13,14
Produits des cessions	2,50	8,09
Virement de la section de fonctionnement	17,40	17,03
Solde	15,95	21,84

Ce tableau permet de vérifier que l'emprunt est bien couvert par des ressources propres, le solde représentant l'écart entre l'emprunt et les ressources propres des sections de fonctionnement et d'investissement. Un solde positif indique que l'emprunt est bien couvert par des ressources propres.

5. ANNEXES



ANNEXE 1 : ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2017	CA 2018	Moyenne de la strate 2018*	BP 2019	BP 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 366	1 419	1 282	1 434	1 479
2	Produit des impositions directes** / population	833	847	648	865	900
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 530	1 803	1 411	1 577	1 625
4	Dépenses d'équipement brut / population	188	237	264	223	215
5	Encours de la dette / population	1 686	1 660	1 112	1 696	1 665
5 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 584	1 573		1 609	1 591
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	175	175	207	175	175
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,8%	57,3%	58,0%	57,7%	58,2%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	98,3%	87,1%	101,4%	100,0%	100,3%
8 ^{bis}	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	97,3%	86,3%		99,1%	99,5%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,3%	13,2%	14,6%	14,1%	13,2%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	110,2%	92,1%	92,4%	107,5%	102,4%
10 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	103,5%	87,3%		102,0%	97,9%

*DGCL, dernier exercice connu au 18 novembre 2019

**Au BP 2019, les rôles supplémentaires n'avaient pas été intégrés dans le calcul, ils ont été ici réintégrés pour permettre la comparaison BP 2019 / BP 2020.

- **Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3. Pour 2020, la population retenue s'élève à 160 836 habitants.
- **Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	BP 2020
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	238 251 999
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	144 029 719
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	261 438 659
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	34 608 510
Encours de dette	267 806 578
Encours de la dette hors dette récupérable	255 929 457
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 170 937
Dépenses de personnel (chapitre 012)	138 781 326
Amortissement du capital de la dette	24 270 785
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 173 563
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	300 000
Population (INSEE)	160 836

Données consolidées conformément à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes est de 1% entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2020
- Le besoin de financement consolidé de l'ensemble des budgets diminue de près de 6,5M€ entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2020 (baisse de 6,7 M€ après retraitement des dettes récupérables)

ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière

<i>En millions d'euros</i>	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	1,06	0,00	0,53	6,16	0,00	7,75	0,11
Dépenses de gestion courantes	1,22	0,08	1,03	6,17	0,03	8,53	2,15
Epargne de gestion courante (1)	-0,16	-0,08	-0,50	-0,01	-0,03	-0,78	-2,04
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,20	1,02	0,56	0,39	0,03	4,21	2,61
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,02	0,01
Résultat exceptionnel (2)	2,20	1,02	0,56	0,38	0,03	4,19	2,60
Frais financiers	0,34	0,20	0,00	0,08	0,00	0,62	0,13
<i>dont frais financiers dette récupérable</i>	-0,08	-0,05	0,00	0,00	0,00	-0,13	0,00
Remboursement Emprunts	1,60	0,71	0,00	0,31	0,00	2,62	0,36
<i>dont remboursement capital dette récupérable</i>	-0,41	-0,33	0,00	0,00	0,00	-0,73	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,94	0,54	0,00	0,39	0,00	2,87	0,49
Epargne Nette = 1+2-3	0,09	0,40	0,06	-0,01	0,00	0,54	0,07
Epargne de gestion	2,03	0,94	0,06	0,37	0,00	3,41	0,56
Epargne brute	1,69	0,74	0,06	0,30	0,00	2,79	0,43
INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	1,32	0,33	0,00	1,00	0,00	2,65	2,17
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,99	0,00	0,99	1,72
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	1,32	0,33	0,00	0,01	0,00	1,66	0,46
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,01	0,03	0,06	0,99	0,00	2,08	2,24
Dont dépenses d'équipement	1,00	0,03	0,06	0,99	0,00	2,07	2,24

Budget Annexe Self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement entre le BP 2019 et le BP 2020 augmentent de 84k€ du fait de l'augmentation de la fréquentation des agent-es municipaux.

Parallèlement, les recettes liées à la fréquentation augmentent moins vite (+25k€) puisqu'elles incluent les recettes des usagers extérieurs dont la fréquentation diminue. La subvention d'équilibre du BP augmente de 61 k€ notamment pour tenir compte de l'affectation des agents entre les budgets annexes cuisine et self et le budget principal.

Un recours à l'emprunt de 3,6k€ est prévu en 2020.

Enfin, il convient de souligner que ce budget a été élaboré à périmètre constant. Les modifications liées à l'ouverture du bâtiment Camille Claudel seront prises en compte lors de la 1ère décision modificative de 2020.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production en lien avec la hausse du nombre de repas produits.

Une actualisation de l'affectation du personnel entre les budgets amène à diminuer le montant de la masse salariale du budget annexe de la Cuisine Centrale de 380k€.

La subvention d'équilibre par le budget principal est prévue à hauteur de 0,4 M€.

Un nouvel emprunt est inscrit pour 1 M€ afin de financer les dépenses d'investissement dont le renouvellement des véhicules de livraison plus ergonomiques et moins polluants (GNV) avec hayons pour répondre aux forts enjeux de conditions de travail et notamment le port de charges pour 0,65 M€, le lancement des études de restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels tel qu'un four double, une table de levage, etc...

L'endettement de ce budget devrait augmenter de 0,7M€.

Budget Annexe Activités Économiques

Une partie des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe ont été transférés à la Métropole dans le cadre de sa compétence développement économique. Néanmoins, quelques biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la Ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République ...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouvent :

- Le bâtiment Camille Claudel, ce bien sera transféré en 2021 au budget principal dès qu'il sera affecté à l'hébergement des services de la Ville et du CCAS.
- Le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,68 M€ essentiellement du fait de la suppression des taxes foncières liées au transfert de l'équipement Alpexpo en 2019 et des taxes foncières du bâtiment Camille Claudel, ce dernier bénéficiant d'une exonération de taxe foncière du fait de l'hébergement prochain de services publics.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent également de 0,94 M€ du fait de la fin de la refacturation de la taxe foncière du bâtiment Camille Claudel au Crédit Agricole et d'une moindre perception de loyers du fait des transferts des locaux à la Métropole des Peupliers et des commerces sud.

La subvention d'équilibre de ce budget annexe est stable à 2,2 M€.

Les dépenses d'équipement augmentent de 0,6 M€. En effet, la Ville effectuera des travaux d'enlèvement des gravas sur le tènement Allibert qui seront remboursés par Grenoble-Alpes Métropole.

Le remboursement du capital augmente de 85 k€ entre le BP 2019 et le BP 2020, passant de 1,92 M€ à 2,01 M€ dont 0,4 M€ est pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable mise en place suite au transfert de l'équipement Alpexpo. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé en 2020.

Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 vers la Métropole au 1er janvier 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites en 2020 pour cet équipement, hors intérêts de la dette, s'élèvent à 81,5k€. Elles correspondent à la taxe foncière et à des dépenses d'entretien et réparation de bâtiment.

L'annuité de la dette représente 0,25 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement, dont 0,33 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal s'élève à 1 M€ comme l'an passé.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

En-dehors de la gestion des stocks de terrains, les crédits prévus (30 k€) ont pour objet de permettre de réaliser les dépenses de maintenance et d'entretien des terrains restants. Une subvention exceptionnelle du budget principal est prévue à hauteur de 31 k€.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} janvier 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (Contrat de Réalisation Exploitation Maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,2 M€), à la pose et dépose d'illuminations de Noël (135k€) et à l'entretien et réparation des installations d'éclairage public (640k€).

Ces dépenses s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal d'un montant de 2,6M€ qui est stable par rapport à l'an passé.

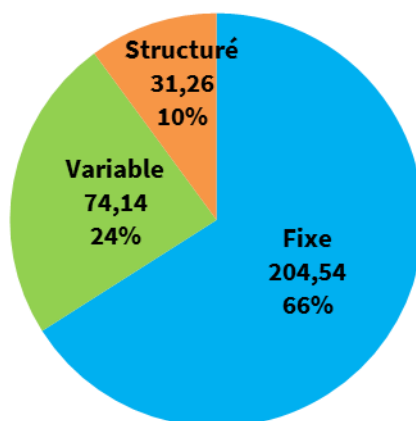
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,2 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport au BP 2019. Elles concernent pour 1,6 M€ des travaux programmés dans le cadre du Plan Lumière, incluant la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Felix Viallet, l'avenue Alsace-Lorraine, le boulevard Clémenceau, le chemin de Halage (piste cyclable) ou encore la rue Ampère. 0,4 M€ sont inscrits pour des travaux non-programmés (travaux aléatoires selon les besoins), 0,15 M€ inscrits à titre exceptionnel pour accompagner les travaux de la Métropole sur la place Victor Hugo et enfin 0,13 M€ pour l'achat de matériel d'illuminations de fin d'année, incluant les sapins géants près des pôles commerciaux ainsi que le festival des illuminations éphémères et participatives.

Ces dépenses sont financées par l'emprunt (1,7 M€) et le FCTVA (0,5 M€).

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

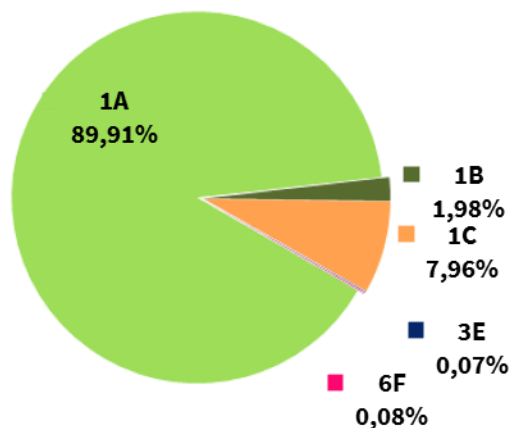
Structure de la dette après swaps (M€)
au 01/01/2020



Classification des risques des emprunts

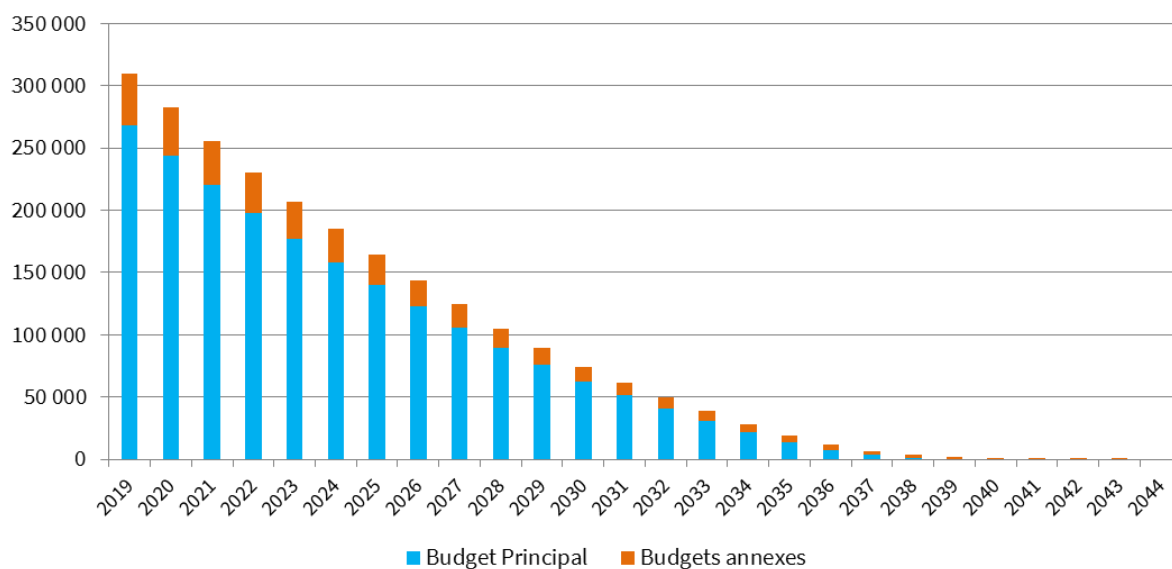
	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

Classification des risques des emprunts au 01/01/2020



Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
CA 2011	44,34	8,71	35,62	269,11	7,55
CA 2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
CA 2013*	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95
CA 2014*	31,54	6,35	25,19	266,99	10,60
CA 2015*	27,61	6,30	21,30	252,37	11,85
CA 2016*	30,21	6,38	23,83	254,31	10,67
CA 2017* budget principal	31,39	6,17	25,22	259,23	10,28
CA 2018* budget principal	33,73	6,21	27,51	256,97	9,34
BP 2019* budget principal	29,29	5,91	23,38	262,82	11,24
BP 2020* budget principal	29,08	5,59	23,49	255,93	10,90

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

**L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant le montant de l'épargne brute de l'année à l'encours de dette de la collectivité.

Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 01.01.2020	% au 01.01.2020	Rappel au 01.01.2019
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	81,52 M€	26,30%	77,55 M€
Groupe Caisse d'Epargne	50,25 M€	16,21%	50,92 M€
Groupe Crédit Agricole	41,19 M€	13,29%	45,47 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	40,18 M€	12,96%	43,71 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	31,55 M€	10,18%	28,31 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	27,85 M€	8,99%	30,32 M€
Emprunts 2019 restant à réaliser	10,35 M€	3,34%	13,37 M€
Société Générale	6,53 M€	2,11%	7,64 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	6,47 M€	2,09%	7,55 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	5,61 M€	1,81%	6,10 M€
NATIXIS (emprunt obligataire)**	2,94 M€	0,95%	3,92 M€
Banque Postale*	2,74 M€	0,89%	0,00 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,66 M€	0,54%	1,81 M€
Crédit Coopératif	0,59 M€	0,19%	0,71 M€
BNP Paribas	0,24 M€	0,08%	0,74 M€
Métropole de Grenoble (régularisation encours)	0,24 M€	0,08%	0,00 M€
Organismes de droit public	0,02 M€	0,01%	0,04 M€
BEI via Dexia CLF	0,00 M€	0,00%	3,08 M€
Total Général tous budgets	309,95 M€	100,00%	321,26 M€

* La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

** L'encours au 01/01/2020 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

ANNEXE 4 : Détails « autres »

Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Détail autres recettes de gestion courantes	13,17	12,15	11,92	12,22
Atténuations de charges	0,43	0,38	0,55	0,46
Autres taxes	3,78	3,66	3,78	3,75
Participations	8,96	8,11	7,60	8,01

Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)	1,14	1,06	1,15	0,93
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,13	0,04	0,30	0,12
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,28	0,39	0,28	0,28
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,30	0,25	0,17	0,10
Concessions cimetières (produit net)	0,23	0,28	0,27	0,33
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,07	0,06
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,02	0,03	0,03	0,03
Commissions	0,14	0,00	0,00	0,00
Ventes de récoltes	0,00	0,00	0,01	0,01
Travaux	0,00	0,01	0,01	0,00
Vente de marchandises	0,02	0,01	0,00	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,02	0,00	0,00

*La redevance d'occupation du domaine public communal a été basculée au BP 2018 dans "Produits des services, du domaine et ventes diverses" du fait de l'encaissement par la Ville du forfait post-stationnement.

Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Autres charges à caractère général	15,17	17,26	18,37	18,92
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,48	4,59	4,61	4,55
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,01	1,45	2,09	2,41
Frais de gardiennage	2,04	1,94	1,84	1,95
Divers	1,25	1,62	1,28	1,75
Charges locatives de copropriété	1,11	1,03	1,09	1,01
Taxes foncières	1,21	1,01	1,07	0,96
Autres frais divers	0,48	0,72	1,19	0,88
Achat de prestation de services	0,70	0,72	0,81	0,78
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,70	0,73
Transports de biens et transports collectifs	0,84	0,70	0,73	0,72
Honoraires	0,35	0,43	0,50	0,69
Etudes et recherches	0,34	0,36	0,51	0,58
Versement à des organismes de formation	0,38	0,43	0,59	0,54
Redevances pour services rendus	0,11	0,40	0,38	0,38
Remboursements de frais au CCAS	0,51	0,47	0,25	0,25
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,13	0,09	0,13	0,16
Concours divers (cotisations...)	0,12	0,18	0,11	0,13
Services bancaires et assimilés	0,06	0,05	0,06	0,08
Autres services extérieurs	0,09	0,05	0,16	0,07
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,07	0,10	0,07
Documentation générale et technique	0,07	0,07	0,06	0,06
Autres impôts locaux	0,04	0,04	0,00	0,04
Frais d'actes et de contentieux	0,05	0,10	0,02	0,04
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,02	0,04	0,04
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,03	0,03
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01	0,01
Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 5 : Acronymes

AC	Attribution de Compensation
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
CA	Compte Administratif
CAP	Commission Administrative Paritaire
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCIAG	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DMTO	Droits de Mutation à titre onéreux
DNP	Dotation nationale de péréquation
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSU	Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD	Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG	Gaz et Electricité de Grenoble
K€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
Mds	€ Milliards d'euros
MIN	Marché d'Intérêt National
PNRU	Programme National de Renouvellement Urbain
QPV	Quartiers Politique de la Ville
REG	Régie Eau de Grenoble
REP	Régie de l'Eau Potable
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM	Société d'Economie Mixte
STB	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR	Travaux d'Investissement en Régie
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté